



# Rapport

Date de la séance du CE : 23 avril 2025  
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture  
N° d'affaire : 2024.BKD.6179  
Classification : Non classifié

## « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne » – rénovation et construction d'un bâtiment de remplacement. Contribution cantonale à l'étude de projet, crédit d'engagement 2026-2028

### Tables des matières

1.	Synthèse .....	2
2.	Bases légales .....	3
3.	Description de l'affaire/du projet .....	4
3.1	Le Musée des Beaux-Arts de Berne .....	4
3.1.1	Loi sur l'encouragement des activités culturelles et mission du Musée des Beaux-Arts de Berne .....	5
3.2	Exigences liées à la modernité de l'exploitation du musée .....	6
3.2.1	Société .....	6
3.2.2	Utilité .....	6
3.2.3	Exploitation .....	7
3.3	État actuel des bâtiments .....	7
3.3.1	Bâtiment de l'Atelier 5 .....	7
3.3.2	Bâtiment Stettler .....	8
3.4	Antécédents .....	9
3.4.1	Planification jusqu'en 2017 .....	9
3.4.2	Étude de faisabilité de 2019 .....	9
3.4.3	Concours d'architecture « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne » .....	10
3.4.4	Revalorisation de la Hodlerstrasse en concertation avec les personnes concernées .....	11
3.5	Mandats politiques du Conseil-exécutif et du Grand Conseil du canton de Berne .....	12
3.5.1	Rapport du Conseil-exécutif du 21 août 2024 sur la priorisation des besoins d'investissement cantonaux .....	12
3.5.2	Déclaration de planification n° 12.1 de la majorité de la CFin adoptée le 4 décembre 2024 lors de l'examen du budget 2025 / PIMF 2026-2028 .....	12
3.6	Variantes .....	14
3.6.1	Projet lauréat « Eiger » .....	14
3.6.2	Variante « Rénovation » (bâtiment de l'Atelier 5 et bâtiment Stettler) .....	18
3.6.3	Variante « Rénovation+ » (bâtiment de l'Atelier 5, bâtiment Stettler et bâtiment de la Hodlerstrasse 6) .....	19
3.6.4	Comparaison des variantes .....	20
3.6.5	Comparaison des coûts d'investissement prévisionnels pour les différentes variantes .....	23
3.6.6	Coûts d'exploitation .....	23
3.6.7	Augmentation de la surface et coûts d'investissement induits .....	25
3.6.8	Évaluation des variantes .....	25
3.7	Le « Design to Cost » pour limiter les risques d'augmentation des coûts .....	27
3.8	Calendrier .....	27
3.9	Fermeture pendant la phase de construction .....	28

3.10	Organisation et compétences .....	28
<b>4.</b>	<b>Place du projet dans le programme gouvernemental de législation et dans d'autres planifications importantes .....</b>	<b>30</b>
<b>5.</b>	<b>Conséquences financières .....</b>	<b>30</b>
5.1	Contributions des donatrices de droit public que sont la Ville de Berne et la commune bourgeoise de Berne .....	30
5.1.1	Contribution de la Ville de Berne .....	31
5.1.2	Contribution de la fondation muséale en faveur de l'art de la commune bourgeoise de Berne .....	31
5.2	Fonds privés de la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne .....	31
5.3	Subventions du Fonds de loterie .....	32
5.4	Aperçu des coûts de l'étude de projet .....	32
5.5	Indications relatives aux investissements .....	33
5.5.1	Type de dépenses d'investissement .....	33
5.5.2	Lien avec le plan d'investissement .....	34
5.5.3	Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation) .....	34
<b>6.</b>	<b>Répercussions sur les communes .....</b>	<b>34</b>
<b>7.</b>	<b>Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société .....</b>	<b>34</b>
7.1	Économie .....	35
7.2	Environnement .....	35
7.3	Société .....	35
<b>8.</b>	<b>Proposition .....</b>	<b>36</b>

## 1. Synthèse

Depuis sa création en 1849, le Musée des Beaux-Arts de Berne a constitué l'une des collections d'art les plus importantes et les plus diversifiées de Suisse. Grâce à sa collection, ses expositions et expositions temporaires, le musée rencontre un large écho au niveau national et international. Depuis 2015, le canton de Berne est la seule autorité publique de financement du Musée des Beaux-Arts, qu'il soutient en tant qu'institution culturelle d'importance nationale dans le cadre d'un contrat de prestations, conformément à la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles. Outre les subventions versées pour l'exploitation, le contrat de prestations prévoit des subventions pour les dépenses liées à l'entretien des infrastructures. En revanche, les investissements dédiés à la remise en état des bâtiments ne font pas partie du contrat de prestations. Sur demande, le canton peut verser des subventions de soutien aux projets d'investissement, afin de garantir la capacité opérationnelle de l'institution.

Les deux bâtiments du musée, à savoir le bâtiment Stettler datant de 1879 et l'extension de 1983 (bâtiment de l'Atelier 5), doivent être rénovés de toute urgence. Ils présentent en effet de graves lacunes en matière de technique du bâtiment et de climatisation, la structure porteuse (sécurité sismique), l'accessibilité, la livraison et la logistique des œuvres d'art, l'éclairage, les voies de sécurité et de fuite ainsi que la protection à long terme des biens culturels (dépôt d'œuvres d'art). Pour des raisons statiques, le bâtiment de l'Atelier 5 ne peut être exploité que jusqu'à fin 2030. Une rénovation du bâtiment Stettler est nécessaire dans un avenir proche car la technique du bâtiment a déjà plus de 25 ans et, en cas de nouveau report, il ne sera plus possible d'assumer le risque d'interruptions de l'exploitation, qui engendreraient des coûts élevés et pourraient entacher la réputation du musée.

Afin de satisfaire à l'avenir aux exigences d'une exploitation muséale moderne et de pouvoir continuer à organiser des expositions au rayonnement national et international, la fondation du

Musée des Beaux-Arts de Berne a examiné ces dernières années, en collaboration avec la Direction de l'instruction publique et de la culture, plusieurs solutions pour le développement du Musée des Beaux-Arts. Une étude de faisabilité publiée en 2019 a montré que la construction d'un nouveau bâtiment pour remplacer celui de l'Atelier 5, en lieu et place d'une rénovation coûteuse, représentait la meilleure solution, combinée à l'intégration de l'immeuble de la Hodlerstrasse 6 (qui fait actuellement partie du poste de police de Waisenhaus) et à la connexion avec l'espace public. Il s'agit en premier lieu, non pas d'agrandir la surface d'exposition, mais de mettre en œuvre un concept global convaincant, qui permette une exploitation efficace du musée tout en ménageant les ressources et en proposant des offres attrayantes.

Un concours international d'architecture a été organisé sur la base des conclusions de cette étude. Le projet lauréat, intitulé « Eiger », prévoit la construction d'un nouveau bâtiment indépendant en grès (prescription de l'UNESCO), qui redonnera au bâtiment Stettler son autonomie architecturale et permettra de relier de manière optimale le musée à l'espace public. Le jury, très diversifié, a également été convaincu par les caractéristiques du projet en matière d'exploitation.

Le projet « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne » est conçu comme un partenariat public-privé. Les particuliers, les fondations, les milieux économiques et le Fonds de loterie prennent en charge plus de 40 % des coûts totaux de 133 millions de francs (état des coûts en avril 2023<sup>1</sup>) pour la rénovation du bâtiment Stettler, la construction du bâtiment de remplacement, ainsi que pour la rénovation du bâtiment de la Hodlerstrasse 6, qui abritera l'administration et le café. Selon le plan de financement, les coûts pour le canton s'élèvent à 68 millions de francs (état des coûts en avril 2023 ; vraisemblablement CHF 81 millions avec le renchérissement jusqu'en 2033). Un plafond de coûts pour les fonds publics ordinaires a été fixé à hauteur de 81,057 millions de francs (comprenant les frais découlant du concours d'architecture et de l'étude de projet), ce qui correspond au montant inscrit au plan d'investissement intégré (PII) 2025-2034. Les deux autres variantes de mise en œuvre du projet lauréat (variantes « Rénovation » et « Rénovation+ »), ne prévoient pas de financements privés. Une comparaison des variantes proposées montre cependant que le recours à des fonds privés permet d'appliquer une solution globale nettement plus attrayante et durable pour le canton.

En tant qu'unique autorité publique de financement du Musée des Beaux-Arts de Berne, le canton a déjà alloué des subventions pour l'étude de faisabilité et le concours d'architecture (ACE 629/2018). Le crédit demandé de 15,7 millions de francs doit permettre de financer, sur la base du projet lauréat, l'étude des mesures d'assainissement et de la construction d'un bâtiment de remplacement ainsi que l'appel d'offres (phase SIA 41). L'intégration de la phase SIA 41, qui comprend déjà des appels d'offres pour les principaux corps de métier, permet d'augmenter de manière décisive la précision des coûts pour le crédit de réalisation.

## 2. Bases légales

- Art. 2, lit. c, art. 4, art. 5, al. 2, lit. b, art. 7, al. 2, art. 12, al. 1, lit. d, art. 13, art. 14 et art. 16 de la loi cantonale du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Art. 3, al. 1, lit. b de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OAC ; RSB 423.411.1)

<sup>1</sup> Source : estimation sommaire comparative des coûts de construction par la société Büro für Bauökonomie 2024, état des coûts en 2023, sur la base de l'indice suisse des prix de la construction, Espace Mittelland, bâtiment, indice 113,7 avril 2023, base de l'indice 2020

- Art. 22, art. 27, art. 30, al. 1, art. 32 et art. 33 de la loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0)
- Art. 27 et art. 34, al. 2 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1)

### **3. Description de l'affaire/du projet**

#### **3.1 Le Musée des Beaux-Arts de Berne**

Le Musée des Beaux-Arts de Berne est l'un des plus anciens musées d'art de Suisse. Albert Anker, en tant que membre du Grand Conseil du canton de Berne, s'était engagé avec ferveur pour la construction du musée et, en 1871, est nommé président d'une « commission en faveur d'un musée d'art ». En septembre 1875, soit il y a 150 ans, les statuts de la fondation « Bernisches Kunstmuseum » (Musée des Beaux-Arts bernois) sont signés par le canton de Berne, la commune municipale, la commune bourgeoise de Berne, la Bernische Künstlergesellschaft (société bernoise des artistes) et la Kantonal-Kunstverein (société cantonale des beaux-arts). Selon ces statuts, la fondation a pour but la construction et l'entretien d'un bâtiment ainsi que la promotion de l'art par la conservation et l'accroissement de la collection ainsi que l'organisation d'expositions. Elle réalise la construction du musée d'Eugen Stettler entre 1876 et 1879. Une première extension des architectes Indermühle / Salvisberg est inaugurée en 1936. En 1983, un nouveau projet d'agrandissement est mis en œuvre, durant lequel le bâtiment dessiné par le bureau d'architectes bernois Atelier 5 (« bâtiment de l'Atelier 5 ») est construit, remplaçant en grande partie la première extension. L'ensemble architectural de la Hodlerstrasse est la propriété de la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne, qui fait partie de la fondation faîtière du Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee.

Le Musée des Beaux-Arts de Berne met aujourd'hui l'accent sur la période allant du Moyen-Âge tardif à nos jours. Il doit son rayonnement international aux ensembles d'œuvres de la renaissance bernoise, de l'art suisse du XIX<sup>e</sup> siècle et de l'art moderne notamment. La collection du Musée des Beaux-Arts compte environ 4000 peintures et sculptures, ainsi que près de 70 000 dessins, gravures, vidéos, installations et photographies. Au niveau national et international, le musée est également associé à des artistes exceptionnels qui ont un lien fort avec le canton de Berne, notamment Albert Anker, Ferdinand Hodler, Adolf Wölfli, Paul Klee, Meret Oppenheim, Markus Raetz ou encore Franz Gertsch. La mission centrale du Musée des Beaux-Arts consiste à rendre accessible ce bien culturel précieux à la population bernoise et à les préserver pour les générations futures.

Chaque année, quelque 100 000 personnes visitent les expositions du Musée des Beaux-Arts de Berne, dont près de la moitié proviennent du canton de Berne ; le public est composé de toutes les générations, de familles, d'entreprises et d'écoles. La médiation et l'éducation jouent un rôle clé. À titre d'exemple, 164 visites et ateliers ont été organisés pour des classes en 2024. En outre, des présentations d'expositions temporaires ont été organisées pour le corps enseignant, ainsi que des visites guidées pour des étudiantes et étudiants de la Haute école pédagogique bernoise (PHBern) et de l'institut NMS de la HEP. 246 groupes des domaines de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II ont visité les expositions.

Le Musée des Beaux-Arts de Berne est à la pointe des musées suisses en matière de recherche de provenance. En acceptant le legs Gurlitt, le Musée des Beaux-Arts de Berne s'est engagé dans une recherche systématique de provenance et dans la recherche de solutions justes et équitables avec les héritages. De manière générale, la recherche au Musée des

Beaux-Arts de Berne se distingue en ce qu'elle associe recherche sur les collections et recherche de provenance, mais aussi recherche basée sur les matériaux et les techniques. Les connaissances acquises sur les collections renforcent la diversité thématique dans les expositions et servent la médiation auprès d'un large public.

Dans la perspective de la rénovation du musée, le Musée des Beaux-Arts formule l'objectif suivant : le Musée des Beaux-Arts est un lieu vivant, propice à des expériences artistiques exceptionnelles, à la réflexion, à la recherche et aux rencontres. Toutes ses activités sont destinées dans la même mesure aux jeunes et aux moins jeunes, aux amatrices et amateurs d'art avertis, à la population au sens large et dans toute sa diversité. L'objectif est de créer une interaction dynamique entre la collection, la conservation, la recherche, l'exposition et la médiation. L'équilibre entre l'accessibilité pour les visiteuses et visiteurs et la protection durable des œuvres fait partie des préoccupations majeures du Musée des Beaux-Arts de Berne. Le Musée des Beaux-Arts préserve l'art en tant que patrimoine matériel et immatériel.

Depuis 2015, la gestion stratégique de la fondation de droit privé du Musée des Beaux-Arts de Berne est, à l'instar de la fondation de même statut Zentrum Paul Klee – Maurice E. and Martha Müller Foundation, assurée en commun par la fondation faîtière du Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee. Le canton de Berne a conclu des contrats de prestations avec les deux fondations.

### **3.1.1 Loi sur l'encouragement des activités culturelles et mission du Musée des Beaux-Arts de Berne**

L'article 2 de la loi cantonale de 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) définit comme suit les objectifs de l'encouragement cantonal des activités culturelles : « l'encouragement des activités culturelles vise à renforcer la diversité culturelle, faire participer la population à la vie culturelle, préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles contemporaines, renforcer le canton de Berne en tant qu'espace culturel bilingue et accroître l'attractivité du canton ».

Pour atteindre ces objectifs, l'article 12 LEAC prévoit entre autres le versement de subventions pour l'exploitation des institutions culturelles et pour des investissements dans celles-ci. Selon l'article 17, le canton verse des subventions d'exploitation aux institutions culturelles d'importance au moins nationale et dotées d'une offre unique en Suisse, indépendamment d'une participation financière des communes.

Dans le cadre de l'ordonnance cantonale de 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC), le canton a décidé de financer cinq institutions indépendamment d'une participation financière des communes : le Musée des Beaux-Arts de Berne, le Zentrum Paul Klee, le Musée alpin suisse, le Ballenberg – Musée suisse en plein air et la Bourse suisse aux spectacles. Ainsi, depuis 2015, le Musée des Beaux-Arts de Berne est financé par le canton de Berne en tant qu'institution culturelle d'importance nationale en vertu de la LEAC dans le cadre d'un contrat de prestations. Outre les subventions d'exploitation, le contrat de prestations porte sur les dépenses liées à l'entretien (p. ex. réparations, travaux de service et de contrôle) de l'immeuble. En revanche, les investissements dédiés à la remise en état des bâtiments ne font pas partie du contrat de prestations. Sur demande, le canton peut verser des subventions de soutien aux projets d'investissement afin de garantir la capacité opérationnelle de l'institution. Le degré d'autofinancement de la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne est d'environ 35 %, ce qui représente une valeur habituelle dans le domaine des musées d'art.

Le contrat de prestations conclu avec le Musée des Beaux-Arts stipule que le musée doit viser un rayonnement au-delà des frontières cantonales et nationales et contribuer à la visibilité du canton et de ses productions culturelles exceptionnelles. Les tâches inscrites dans le contrat de prestations cantonal comprennent l'entretien, la présentation et la médiation de la collection, des expositions qui suscitent un intérêt national et international et des expositions d'art bernois actuel, la promotion de la relève artistique, des projets de recherche et de publication scientifiques, y compris la recherche de provenance, la médiation artistique publique et scolaire ainsi que la collaboration avec des musées et institutions en Suisse et à l'étranger.

Le Musée des Beaux-Arts de Berne présente actuellement deux à trois expositions de grande envergure et plusieurs expositions de plus petite envergure par an, d'une durée moyenne de quatre mois chacune. À tout moment, au moins une exposition de la collection est présentée. Les expositions de la collection sont renouvelées et recontextualisées à intervalles réguliers et présentées dans des espaces différents. Les expositions temporaires constituent une partie essentielle du programme d'exposition, par exemple les expositions dédiées à des artistes ayant un lien avec Berne (not. Meret Oppenheim, Markus Raetz, Albert Anker et Ferdinand Hodler) et les expositions thématiques ou monographiques d'artistes contemporains.

## **3.2 Exigences liées à la modernité de l'exploitation du musée**

### **3.2.1 Société**

Le conseil international des musées ICOM (International Council of Museums), dont le Musée des Beaux-Arts de Berne est tenu de respecter le Code de déontologie conformément au contrat de prestations conclu avec le canton, a défini comme suit le rôle d'un musée : « un musée est une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. Les musées opèrent et communiquent de manière éthique et professionnelle, avec la participation de diverses communautés. Ils offrent à leurs publics des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage de connaissances ».

Sur cette base, le Musée des Beaux-Arts de Berne entend contribuer à l'échange et à la connaissance au travers de ses expositions, visites guidées, ateliers, conférences, tables rondes et autres offres. Dans une société en constante évolution et de plus en plus numérique, le travail d'éducation et de médiation du musée prend une nouvelle dimension, également dans le domaine de la participation culturelle. Grâce à des coopérations régionales, nationales et internationales, il apporte une contribution essentielle à la vie sociale au sein du canton. Il invite les visiteuses et visiteurs de tous âges à expérimenter l'art, à se confronter, par une approche créative, aux défis majeurs de notre époque et ainsi à se développer sur le plan personnel.

### **3.2.2 Utilité**

Le Musée des Beaux-Arts de Berne du XXI<sup>e</sup> siècle place les besoins de la population au cœur de ses préoccupations : pour cela, un accès au bâtiment ouvert et accueillant est tout aussi important que des locaux en général accessibles, des espaces de médiation attrayants, une offre de restauration suffisante et des lieux invitant à la rencontre et à l'échange.

Le futur bâtiment de remplacement et les mesures d'assainissement du bâtiment Stettler permettent au musée de répondre aux normes internationales en matière de climat d'exposition, de sécurité, de protection des biens culturels (dépôt d'œuvres d'art), de livraison d'œuvres d'art, de qualité de service et d'accueil des visiteuses et visiteurs. Les salles d'exposition ouvertes et lumineuses offrent les conditions nécessaires à une expérience artistique moderne. Dans les salles d'exposition peuvent se côtoyer tous types de médias artistiques : travaux sur papier, sculptures, peintures, installations ou vidéos. Qu'elle soit proposée au format analogique ou numérique, la médiation artistique peut prendre de nouvelles formes et elle dispose de salles agréables pour ses offres variées et d'un accès direct à la nouvelle terrasse surplombant l'Aar. Un atelier de restauration, visible de l'extérieur, donne au public un aperçu des projets actuels, tandis qu'un laboratoire de recherche de provenance permet de faire connaître les activités en cours dans ce domaine.

### **3.2.3 Exploitation**

Le but premier de la rénovation du musée n'est pas d'agrandir l'espace au maximum (cf. ch. 3.6.7), mais de créer des espaces qui sont mieux adaptés à l'activité du musée. L'objectif est d'apporter des améliorations qualitatives essentielles aux salles d'exposition, aux espaces dédiés à la médiation artistique, aux zones de séjour pour les visiteuses et visiteurs et à l'infrastructure pour la livraison et la logistique des œuvres d'art, le dépôt d'œuvres d'art, la sécurité, les ateliers techniques et le café.

Pour les dépôts d'œuvres d'art, il est prévu de mettre à disposition des surfaces appropriées et un système d'accrochage et de stockage adapté. L'aménagement du musée rénové sera fonctionnel ; en particulier, la logistique et la livraison des œuvres d'art seront modernisées afin d'optimiser les ressources et les coûts tout en répondant aux exigences du réseau de prêt international. La forme du nouveau bâtiment, l'assainissement énergétique du bâtiment Stettler et le renouvellement des installations techniques réduisent les coûts d'exploitation et la consommation d'énergie associée aux expositions. Dans une logique de rentabilité, il est prévu que le café de la Hodlerstrasse 6 soit également accessible en dehors des heures d'ouverture du musée. Des zones de séjour non commerciales et une salle de réception multifonctionnelle moderne feront du musée un lieu public de rencontre et d'échange.

## **3.3 État actuel des bâtiments**

Le bâtiment de l'Atelier 5, construit en 1983, a dû faire l'objet d'une rénovation d'urgence en 1993. Le bâtiment Stettler a été rénové pour la dernière fois en 1999. Aujourd'hui, les deux bâtiments du musée ont à nouveau grand besoin d'être rénovés. La synthèse suivante se base sur une analyse externe de l'état des bâtiments, menée en 2012 et actualisée en 2022 par la société Büro für Bauökonomie, et sur l'étude de faisabilité publiée en 2019.

### **3.3.1 Bâtiment de l'Atelier 5**

Le bâtiment de l'Atelier 5 présente des défauts si considérables en termes de statique (sécurité sismique), qu'il ne pourra plus accueillir du public après fin 2030. En 2019, une rénovation d'urgence s'est avérée nécessaire à cet égard (entre autres, renforcement à l'aide de cornières et de croisillons en acier) pour assurer l'exploitation jusque-là. D'ici le début de la rénovation et de la construction prévues en 2029, de nombreuses installations seront en service depuis 46 ans et auront donc largement dépassé leur durée de vie et d'exploitation habituelle.

Le Büro für Bauökonomie estime que les mesures d'assainissement suivantes sont nécessaires :

- Amélioration de la sécurité sismique (pour une exploitation au-delà de 2030, d'autres modifications considérables de la structure du bâtiment sont nécessaires afin de pouvoir satisfaire aux exigences sismiques de la norme SIA) ;
- Respect des conditions et normes en matière de protection contre les incendies (compartiments coupe-feu, voies d'évacuation) selon le rapport d'évaluation du 27 novembre 2017 de l'assurance immobilière ;
- Amélioration des accès et liaisons publics ; amélioration de l'accessibilité ;
- Renouvellement de l'ensemble des installations techniques du bâtiment (en fin de vie, frais d'exploitation élevés) ;
  - Électricité (année de construction 1983) : les répartiteurs généraux d'électricité ne répondent plus aux normes actuelles.
  - Systèmes de ventilation (année de construction 1992) : il s'agit d'une installation compacte à air pulsé, dont la capacité est limitée en cas de forte humidité extérieure, en raison de la vapeur d'eau qui y pénètre. Les installations sont sujettes à des pannes et nécessitent régulièrement des interventions de piquet en dehors des heures d'exploitation normales.
  - Climatisation/système de refroidissement (année de construction 1992) : le réfrigérant utilisé, le « R422D », est désormais interdit pour les nouvelles installations et nécessite une autorisation spéciale. L'installation dans son ensemble doit être remplacée d'ici à 2034.
- Remplacement des appareils sanitaires (année de construction 1983) : usure très avancée, les installations sont en partie défectueuses ;
- Renouvellement des ascenseurs (année de construction 1983) ;
- Installation d'un éclairage moderne (d'un point de vue technique, énergétique et muséal) pour les salles d'exposition et les objets exposés ;
- Augmentation de la charge admissible des sols, fortement limitée, de 2,1 kN/m<sup>2</sup> actuellement à 15,0 kN/m<sup>2</sup>, soit la norme requise pour une exploitation muséale moderne ;
- Adaptation de la livraison d'œuvres d'art aux exigences du réseau de prêt international, p. ex. chargement et déchargement à l'intérieur du bâtiment (impossible actuellement) ;
- Remise en état du toit plat avec puits de lumière : le système actuel d'éclairage naturel n'est plus opérationnel depuis le premier assainissement d'urgence datant du début des années 1990 ;
- Optimisation du tracé des colonnes de chute et des conduites d'évacuation des eaux pluviales qui traversent les surfaces d'exposition (risque d'assurance) ;
- Renouvellement du dépôt d'œuvres d'art (année de construction 1983) : l'emplacement, les dimensions et l'accès entraînent des frais d'exploitation élevés ; système d'accrochage des tableaux obsolète ;
- Enveloppe du bâtiment de mauvaise qualité (exigences énergétiques non satisfaites) ;
- Rénovation du café (équipements en fin de vie).

### 3.3.2 Bâtiment Stettler

En ce qui concerne le bâtiment Stettler, le besoin de rénovation s'est accentué ces dernières années à cause du report des travaux de remise en état. D'ici le début de la rénovation et de la nouvelle construction prévues en 2029, 30 ans se seront écoulés depuis la dernière rénovation complète.

Le Büro für Bauökonomie estime que les mesures d'assainissement suivantes sont nécessaires :

- Amélioration de la sécurité sismique (bâtiment et façade) ;

- Rénovation de la façade (grès qui s’effrite) ;
- Rénovation du toit en coupole avec plafond lumineux ;
- Amélioration des accès et liaisons publics ; amélioration de l’accessibilité ;
- Renouvellement des installations de climatisation et de refroidissement (année de construction 1999) : le système de refroidissement engendre des frais d’entretien disproportionnés et est sujet à de nombreuses interruptions de fonctionnement ;
- Système de production d’eau chaude (année de construction 1999) : remplacement au plus tard en 2034, date de la fin de vie ;
- Renouvellement des fenêtres (année de construction 1879/1999) et des stores en toile ;
- Renouvellement des parquets et des sols en pierre dans les salles d’exposition (risque de blessure pour les visiteuses et visiteurs, fissures dans le sol en terrazzo) ;
- Amélioration de l’équipement et de la sécurité des locaux dédiés à la restauration et à la conservation ;
- Optimisation des locaux dédiés à la médiation artistique (accès, emplacement et équipement) ;
- Mise en œuvre conforme à la loi des hauteurs d’allèges et de la protection contre les chutes ;
- Remplacement des ascenseurs ;
- Remplacement de l’éclairage : utilisation de LED à haute efficacité énergétique ;
- Remplacement de la baraque en bois par l’atelier technique provisoire.

### **3.4 Antécédents**

#### **3.4.1 Planification jusqu’en 2017**

Pendant 20 ans, la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne a cherché une solution pour rénover le musée, dont l’emplacement à la Hodlerstrasse comporte des critères exigeants. En 2006, la fondation lance un concours de projet pour une extension destinée à l’art contemporain, qui devait augmenter la surface d’exposition de 1250 m<sup>2</sup>. Le mécène bernois Hansjörg Wyss est prêt à soutenir le projet financièrement, mais la construction ne peut pas être réalisée : le premier projet lauréat échoue pour des raisons de protection du patrimoine, le second à cause de son coût.

En 2009, la fondation examine de nouveaux scénarios focalisés sur les locaux existants et lance le projet « INHOUSE » dans l’optique de créer de nouveaux espaces d’exposition au deuxième sous-sol. En 2015, le service municipal d’inspectat des bâtiments approuve le projet sous conditions. La fondation souhaitant attribuer les prestations d’architecture de gré à gré, un recours est déposé, ce qui entraîne l’interruption de la procédure d’appel d’offres relative au projet de construction. Suite à cela, le conseil de la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne met un terme au projet « INHOUSE » fin septembre 2017.

#### **3.4.2 Étude de faisabilité de 2019**

Le besoin de rénovation à court et moyen termes du bâtiment Stettler et du bâtiment de l’Atelier 5 persiste. En dépit de la situation inextricable, Hansjörg Wyss déclare être toujours prêt à s’engager pour le Musée des Beaux-Arts de Berne. En collaboration avec la Fédération des Architectes Suisses (FAS) et la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), le conseil de fondation met en place une procédure nouvelle et transparente : l’élaboration d’une étude de faisabilité destinée à aborder cette situation compliquée sous un nouvel angle. De là, différentes solutions impliquant ou non la conservation du bâtiment de l’Atelier 5 sont examinées. L’étude

conclut que la meilleure solution est la construction d'un bâtiment de remplacement, en lieu et place d'une rénovation coûteuse et peu judicieuse sur le plan écologique. En incluant le bâtiment de la Hodlerstrasse 6, l'étude de faisabilité permet d'élargir la perspective pour la suite de la planification, mais augmente également la complexité dans la mesure où le bâtiment est la propriété de la Ville de Berne. Celle-ci décide alors de céder gracieusement le bâtiment en droit de superficie (cf. ch. 5.1.1), pour 80 ans, à la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne.

Afin de concrétiser encore davantage le projet, la fondation élabore en 2019 un dossier de sélection intitulé « Zukunft Kunstmuseum Bern » (Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne), contenant trois variantes, qui servira de base au développement futur du projet.

### **3.4.3 Concours d'architecture « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne »**

En 2021, le conseil de la fondation faîtière du Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee approuve le concept visant à construire un bâtiment de remplacement tout en incluant le bâtiment de la Hodlerstrasse 6 dans le projet, sur la base de l'étude de faisabilité de 2019. Outre l'extension du périmètre au bâtiment adjacent, le concept de base « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne » comprend la revalorisation de la Hodlerstrasse grâce à un nouveau régime de circulation et au déplacement de la sortie du parking Metro. Cette variante convainc Hansjörg Wyss et conduit à l'engagement contractuel d'un montant de participation au projet à hauteur de 30 millions de francs par « The Wyss Foundation ».

En 2022, le conseil de fondation lance un concours international d'architecture comprenant une procédure en deux étapes et une préqualification. En 2024, un jury très diversifié désigne le projet « Eiger » du bureau d'architectes Schmidlin Architekten (Zurich/Engadin) comme projet lauréat parmi 39 propositions.

Le projet « Eiger » prévoit la rénovation du bâtiment Stettler, la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation du bâtiment de la Hodlerstrasse 6.

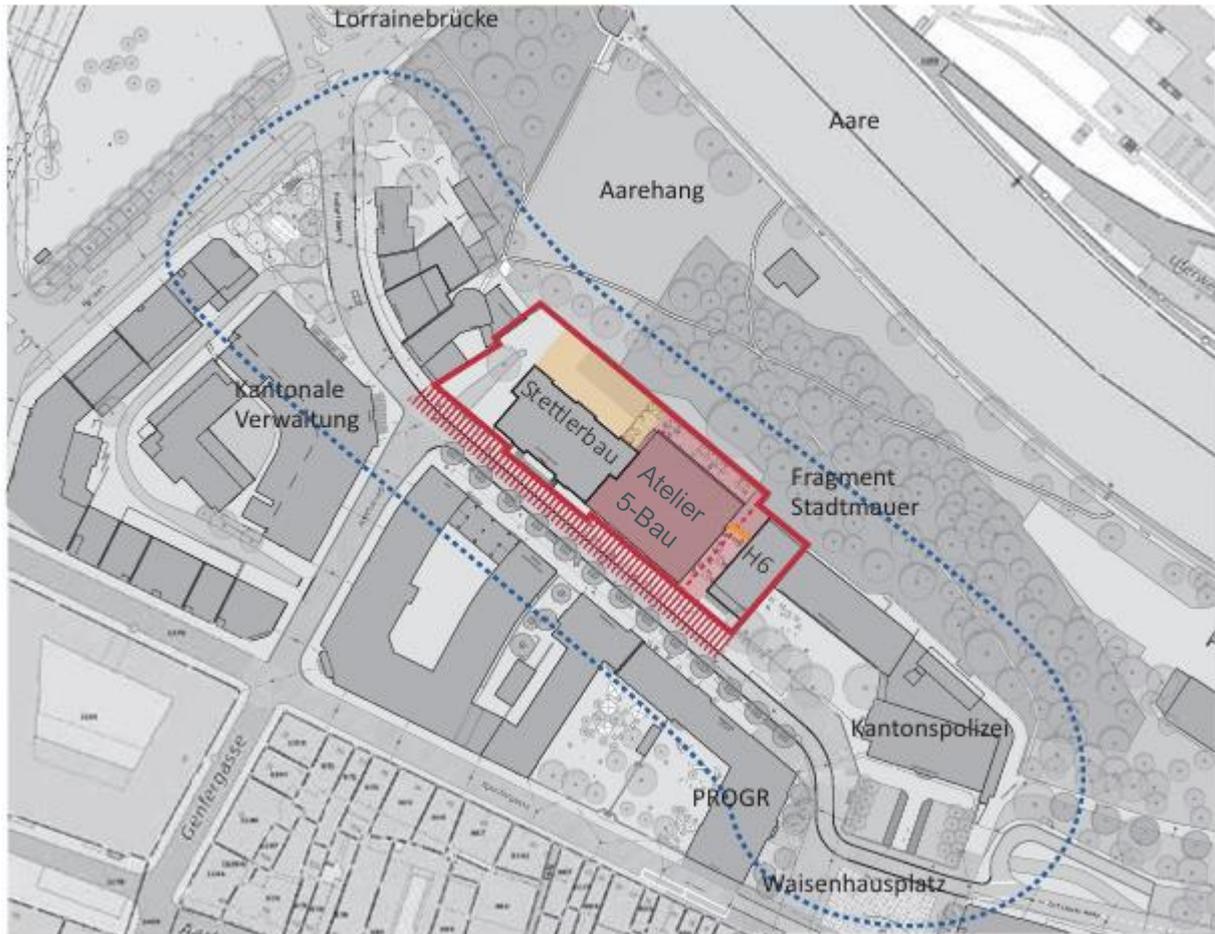


Illustration tirée du rapport du jury : périmètre du projet

Le dialogue avec le public sur les objectifs, les besoins et les solutions possibles constitue un moteur dans l'évolution du projet : plus de 50 tables rondes et séances d'information, ainsi que des ateliers et des sondages ont lieu en 2018 et 2019 pour récolter les précieux avis de la population.

### 3.4.4 Revalorisation de la Hodlerstrasse en concertation avec les personnes concernées

La revalorisation de l'espace public de la Hodlerstrasse par la Ville de Berne est un aspect important de l'extension prévue du Musée des Beaux-Arts. Cette rue doit devenir un lieu de séjour attrayant tant pour les visiteuses et visiteurs du musée que pour la population. Outre des mesures de construction (déplacement de la sortie du parking Metro, réaménagement de la rue), une limitation modérée de la circulation sera nécessaire. La Ville de Berne prend entièrement à sa charge les frais de rénovation et d'aménagement de la Hodlerstrasse. Une clé de répartition des coûts est prévue entre le Musée des Beaux-Arts et la Ville de Berne pour la suppression et le déplacement de la sortie du parking Metro. Les coûts du déplacement seront détaillés dans le cadre de l'étude de projet et feront ensuite l'objet d'une clé de répartition. « The Wyss Foundation » a contractuellement garanti au Musée des Beaux-Arts un montant de 5 millions de francs pour la part la plus élevée des coûts (compris dans la contribution de CHF 30 mio).

Selon une logique de « planification instructive », le temps restant jusqu'à la construction du nouveau bâtiment du Musée des Beaux-Arts sera mis à profit pour acquérir de l'expérience en matière de zone de rencontre sur la Hodlerstrasse. Ainsi, il devrait être possible de trouver une solution qui réponde de manière égale aux besoins de la population, des commerces, de la ville et de ses quartiers, et du musée.

À l'origine, il était prévu de modérer la circulation en fermant temporairement la Hodlerstrasse au trafic individuel motorisé en dehors des heures de pointe. Toutefois, il a été démontré qu'une telle solution pourrait présenter des inconvénients non négligeables (p. ex. augmentation du trafic dans les quartiers alentours, impossibilité d'opérer un demi-tour en cas de blocage, passage des véhicules d'intervention). Il est actuellement examiné s'il est possible de prendre d'autres mesures pour obtenir la revalorisation nécessaire des environs du musée, côté rue. À l'heure actuelle, ces réflexions sont axées sur l'aménagement d'une zone de rencontre attrayante, qui sera conçue en fonction du nouveau bâtiment du musée et de l'assainissement de la Bärenplatz et de la Waisenhausplatz.

### **3.5 Mandats politiques du Conseil-exécutif et du Grand Conseil du canton de Berne**

#### **3.5.1 Rapport du Conseil-exécutif du 21 août 2024 sur la priorisation des besoins d'investissement cantonaux**

Le Conseil-exécutif du canton de Berne écrit dans son rapport du 21 août 2024 sur la priorisation des besoins d'investissement cantonaux : « les coûts totaux prévus (CHF 57,6 mio) pour le remplacement de l'agrandissement de 1984 et pour la rénovation du bâtiment Stettler de 1878 ont été relevés provisoirement d'un montant de 23,5 millions de francs pour atteindre 81,1 millions. Il s'agit d'une hausse provisoire, car le Conseil-exécutif a décidé de revoir les coûts de rénovation du bâtiment Stettler, estimés à 20 millions de francs ».

Dans la variante « Rénovation », les coûts de la rénovation du bâtiment Stettler se montent à 25,1 millions de francs (état des coûts en avril 2023), comme détaillé au chiffre 3.6.2, et s'appuient sur une analyse de l'état et un calcul des coûts d'investissement du Büro für Bauökonomie de 2022 et sur l'étude de faisabilité de 2019.

Du point de vue actuel, un report de la rénovation du bâtiment Stettler entraînerait des conséquences négatives sur l'exploitation du musée. De nombreux éléments, notamment les installations techniques, approchent de la fin de vie (cf. présentation au chiffre 3.3.2) et rendent impossible une exploitation efficace et fiable du musée. Sans rénovation prochaine du bâtiment, le risque d'interruptions imprévues de l'exploitation va augmenter et les coûts liés au maintien de la technique du bâtiment vont continuer de progresser.

#### **3.5.2 Déclaration de planification n° 12.1 de la majorité de la CFin adoptée le 4 décembre 2024 lors de l'examen du budget 2025 / PIMF 2026-2028**

Le Grand Conseil a indiqué ce qui suit dans sa déclaration de planification : « il convient que les coûts et leur évolution soient présentés pour le projet dans son ensemble, avec indication des différents postes (en particulier construction d'un bâtiment de remplacement, réfection des bâtiments de Stettler) et, si possible, limités dans le PII en partant d'une valeur de 40 millions de francs (comme dans le PII 2021). La part de renchérissement financé par le canton doit être

proportionnelle à la contribution cantonale au projet global. Des projets alternatifs moins onéreux ainsi que le calcul des coûts devront être examinés et présentés de manière claire et indépendante d'ici les délibérations et la prise de décision ».

### **3.5.2.1 Estimation en lien avec le plan d'investissement intégré**

Le projet « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne » ne figurait pas intégralement dans le plan d'investissement intégré (PII). Dans le PII 2021-2030, une part des coûts à hauteur de 40 millions de francs a été inscrite pour le projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts de Berne. Cette somme avait été calculée sur la base des chiffres de l'étude de faisabilité de 2019 (sans renchérissement) et ne comprenait pas les coûts de la rénovation du bâtiment Stettler.

Les 40 millions de francs inscrits pour le projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts de Berne ont été retirés du PII 2022-2031 à l'interne de l'administration en raison de l'introduction du MCH2. On a alors considéré que les subventions dédiées aux projets soutenus conjointement avec le Fonds de loterie ne pouvaient plus être comptabilisées et amorties, mais qu'elles étaient comptabilisées directement dans le compte de résultat (égalité de traitement, à fonds perdu). Le projet de rénovation du Musée des beaux-arts de Berne n'a pas été intégré dans le PII 2023-2032 pour la raison susmentionnée.

La possibilité de comptabiliser les subventions d'investissement a été clarifiée fin 2022 au sein du canton, à la suite de quoi le projet a été inclus dans le PII 2024-2033. Un montant total de 57,6 millions de francs a été inscrit pour la construction du bâtiment de remplacement du bâtiment de l'Atelier 5 et pour la rénovation du bâtiment Stettler.

Dans le PII 2025-2034, des coûts à hauteur de 81,057 millions de francs ont été inscrits pour le projet « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne » (rénovation du bâtiment Stettler, bâtiment de remplacement, Hodlerstrasse 6). Le montant de 14 millions de francs indiqué dans la colonne « Financement de tiers » correspond aux contributions du Fonds de loterie, escomptées par la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne, pour les différentes mesures. Le montant exact de ces contributions ne pourra être calculé qu'ultérieurement, sur la base des dispositions de la législation cantonale sur les jeux d'argent. Les fonds publics ordinaires de 81,057 millions de francs constituent un plafond de coûts, dont 23,5 millions de francs sont inscrits à titre provisoire pour la rénovation du bâtiment Stettler.

### **3.5.2.2 Limitation du financement du renchérissement à la part que représente la subvention cantonale dans le projet global**

La fondation de droit privé du Musée des Beaux-Arts de Berne s'est engagée à fournir sa part dans la réalisation du projet de rénovation et de construction « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne » et s'efforce de contribuer à plus d'un tiers des coûts totaux de 147 millions de francs en versant une somme de 52 millions de francs tirée de fonds privés. Les engagements de fondations privées, d'entreprises, de sponsors et de mécènes se rapportent à un projet de construction à réaliser et sont des contributions fixes qui ne comprennent pas d'ajustements liés au renchérissement. En tant que fondation privée, le Musée des Beaux-Arts de Berne se voit dans l'impossibilité d'assumer le risque de renchérissement et demande donc au canton de s'en charger.

Le récapitulatif des coûts figurant ci-après au chiffre 3.6.5 présente les coûts liés au projet lauréat et à chacune des deux variantes proposées, « Rénovation » et « Rénovation+ » ; basé sur

l'état des coûts en avril 2023, il indique les différents postes de coûts et permet une comparaison des trois projets. Afin de garantir une transparence maximale des coûts jusqu'à la fin de la réalisation, les effets du renchérissement sont également donnés avec un taux estimé à 10 % pour la période allant jusqu'à 2033. Si le renchérissement était supérieur à la moyenne ces dernières années dans le secteur de la construction, sa progression s'est fortement ralentie en 2024. Il est impossible de réaliser des prévisions précises. Une valeur moyenne de 10 % semble proportionnée selon le point de vue actuel.

Le montant du renchérissement pourra être à nouveau estimé une fois l'étude de projet réalisée et lors de la demande de crédit de réalisation prévu pour 2028. L'intégration de la phase SIA 41 dans l'étude de projet, qui comprend déjà des appels d'offres pour les principaux corps de métier, permettra d'augmenter de manière décisive la précision des coûts pour le crédit de réalisation.

### **3.6 Variantes**

Le projet « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne » est conçu comme un partenariat public-privé. Les particuliers, les fondations, les milieux économiques et le Fonds de loterie prennent en charge plus de 40 % des coûts totaux de 133 millions de francs (état des coûts en avril 2023<sup>2</sup>) pour la rénovation du bâtiment Stettler, la construction du bâtiment de remplacement, ainsi que la rénovation du bâtiment de la Hodlerstrasse 6, qui abritera l'administration et le café. Selon le plan de financement, les subventions publiques s'élèvent à 68 millions de francs (état des coûts en avril 2023 ; vraisemblablement CHF 81 millions avec le renchérissement jusqu'en 2033). Les deux autres variantes de mise en œuvre du projet lauréat (variantes « Rénovation » et « Rénovation+ ») ne prévoient pas de financements privés. Une comparaison des variantes proposées montre cependant que le recours à des fonds privés permet d'appliquer une solution globale nettement plus attrayante et durable pour le canton.

#### **3.6.1 Projet lauréat « Eiger »**

Le concours international d'architecture lancé en 2022 s'est déroulé en deux étapes, précédées d'une préqualification. Parmi les 148 équipes participantes, 39 ont été sélectionnées par un jury de spécialistes, dont 11 ont été invitées par la suite à poursuivre l'élaboration de leur proposition de projet. Une étape de rectification a suivi pour trois équipes. Le concours a été gagné par le bureau d'architecture Schmidlin Architekten (Zurich et Engadine), qui avait notamment remporté le prix « Bâtiment de l'année 2019 » de Swiss Architects pour le Muzeum Susch (Grisons).

Le jury estime que le projet lauréat « Eiger » est, pour plusieurs raisons, le plus à même d'être encore retravaillé et concrétisé : le nouveau bâtiment indépendant du musée, en grès (prescription de l'UNESCO) forme un contraste marquant avec le bâtiment Stettler, apporte plus d'espace et redonne au bâtiment néoclassique son indépendance architecturale. À l'intérieur, la clarté urbanistique se poursuit avec des espaces d'une qualité exceptionnelle, en permettant une grande flexibilité muséale et en complétant de superbe manière l'offre d'exposition actuelle dans le bâtiment Stettler.

<sup>2</sup> Source : estimation sommaire comparative des coûts de construction par la société Büro für Bauökonomie 2024, état des coûts en 2023, sur la base de l'indice suisse des prix de la construction, Espace Mittelland, bâtiment, indice 113,7 avril 2023, base de l'indice 2020.

Grâce aux nouveaux espaces prévus, le projet lauréat permet d'organiser des expositions qui n'étaient jusqu'à présent pas réalisables au Musée des Beaux-Arts. La surface d'exposition ainsi que les surfaces destinées à la médiation et aux manifestations augmentent au total d'environ 800 m<sup>2</sup> (dont environ 500 m<sup>2</sup> de surface d'exposition). La médiation artistique bénéficie de nouveaux locaux adéquats dotés d'un accès propre à la terrasse surplombant l'Aar. Des zones de séjour non commerciales et une salle de réception multifonctionnelle pratique font du musée un lieu de rencontre et d'échange public inclusif. Grâce à une nette optimisation et une simplification de la logistique relative aux œuvres d'art et aux marchandises, l'exploitation gagne considérablement en efficacité et les coûts d'exploitation restent stables malgré l'augmentation de la surface d'exposition. Le nouvel édifice massif ainsi que les nouvelles installations de climatisation et de refroidissement permettent une exploitation plus efficiente et économe en ressources.



Illustration tirée du rapport du jury : vue depuis la Hodlerstrasse en direction du nord-ouest, avec la Hodlerstrasse 6 sur la droite

Doté d'un caractère intemporel, le nouveau bâtiment complète la série des édifices publics représentatifs situés sur le versant nord de l'Aar. Il présente un point culminant modéré, à l'instar de la tour scénique du théâtre municipal, et s'intègre bien dans le paysage urbain. Le nouveau bâtiment est construit en retrait de la rue afin de créer, dans la Hodlerstrasse, une esplanade qui invite à la visite du musée et offre des possibilités nouvelles. La nouvelle esplanade du musée sert de point de rencontre et de lieu dédié à l'art au cœur de l'espace public. Le café situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Hodlerstrasse 6 contribue à animer la place. Ouvert indépendamment des horaires d'ouverture du musée, il peut être exploité de manière rentable. Les étages supérieurs de la Hodlerstrasse 6 sont utilisés comme bureaux, ce qui permet d'augmenter la surface d'exposition dans le nouveau bâtiment.

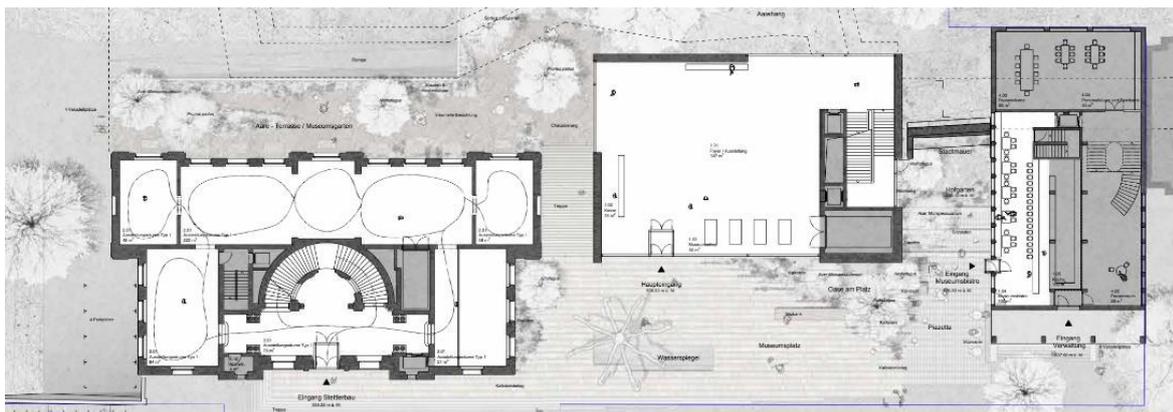


Illustration tirée du rapport du jury : plan du rez-de-chaussée

Le bâtiment Stettler, le bâtiment de remplacement et le bâtiment de la Hodlerstrasse 6 forment un ensemble à l'architecture cohérente grâce à leur agencement. Entre le bâtiment Stettler et la nouvelle construction, un large escalier extérieur mène à la nouvelle terrasse surplombant l'Aar, un lieu de séjour public qui peut être utilisé notamment pour des pique-niques ou pour la médiation artistique. Un jardin intérieur en terrasse relie le nouveau bâtiment au café et permet de mettre en valeur les remparts de la ville.

Située dans le nouveau bâtiment, l'entrée principale du Musée des Beaux-Arts donne sur un foyer spacieux, visible depuis l'extérieur, qui est également accessible aux personnes ne visitant pas le musée et accueille des activités diverses. L'accessibilité est considérablement améliorée.

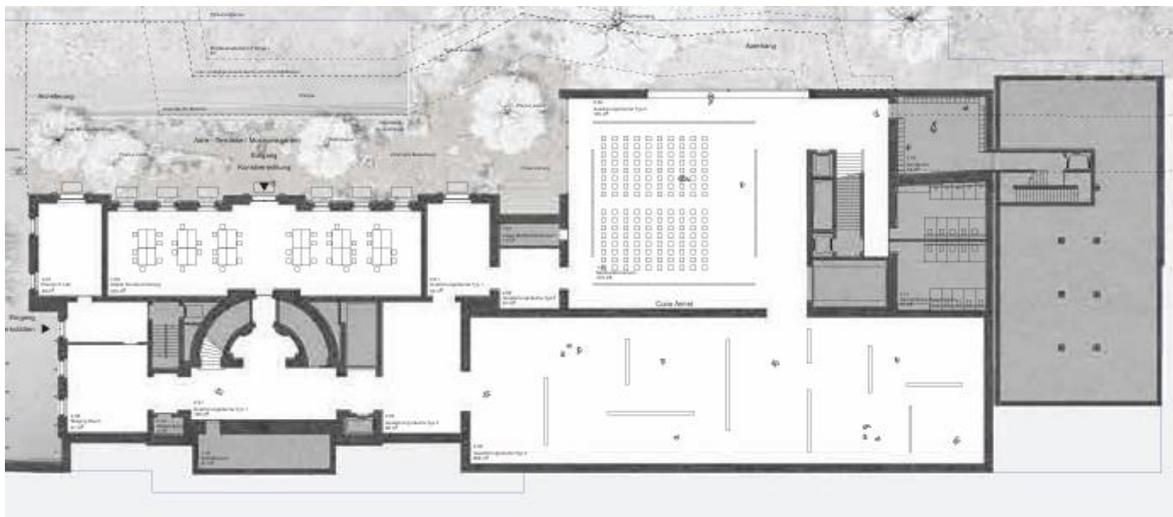


Illustration tirée du rapport du jury : plan 1. Sous-sol

Les rénovations du bâtiment Stettler et du bâtiment de la Hodlerstrasse 6 ainsi que la construction du bâtiment de remplacement ne peuvent pas être lancées de manière échelonnée lors de la réalisation du projet lauréat, car les trois ailes ainsi que leurs utilisations sont intimement liées. De plus, une nouvelle salle d'exposition souterraine relie le nouveau bâtiment et le bâtiment Stettler. À cet effet, des mesures architecturales et techniques essentielles portant sur les deux bâtiments doivent être mises en œuvre et coordonnées.

La mise en œuvre simultanée de la rénovation du bâtiment Stettler et de la construction du nouveau bâtiment permet en outre de créer des synergies en termes de planification, de construction, d'exploitation et de financement et de réduire les nuisances pour les riverains : un seul et unique chantier est mis en place, certains éléments peuvent être renouvelés de manière globale

dans les domaines de la sécurité, de la protection contre les incendies et de l'automatisation des bâtiments. L'ampleur du projet permet des volumes de commande plus importants et donc des prix unitaires plus avantageux. De plus, le Musée des Beaux-Arts ne sera fermé qu'une seule fois ; dès les travaux achevés, le musée sera à nouveau pleinement opérationnel et accessible.



Illustration du projet lauréat « Eiger » : vue depuis la Genfergasse avec le bâtiment Stettler sur la gauche

Pour la réalisation de la rénovation du musée selon le concept « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne » et pour la mise en œuvre du projet lauréat « Eiger », les coûts totaux sont estimés à 147 millions de francs<sup>3</sup>, renchérissement inclus jusqu'en 2033.

<sup>3</sup> Toutes les données en CHF, TVA incluse, précision des coûts +/- 25 %, chiffres basés sur l'estimation comparative sommaire des coûts de construction, Büro für Bauökonomie (2024) ainsi que sur des hypothèses supplémentaires liées aux environs du musée et à l'équipement / la délocalisation des œuvres d'art. La Wyss Foundation s'est engagée par écrit à verser 5 millions de francs pour la revalorisation des environs du musée.

Projet lauréat « Eiger »	Bâtiment Stettler	Nouveau bâtiment de remplacement	Bâtiment de la Hodlerstr. 6	Total
Travaux préparatoires	1 012 200	12 106 600	831 900	13 950 700
Bâtiment (y c. réserve)	15 541 500	38 350 300	10 382 300	64 274 100
Installations d'exploitation	140 000	400 000	500 000	1 040 000
Environs du musée (y c. adaptation de la sortie du parking Metro)		6 551 896		6 551 896
Frais annexes de construction	1 122 100	3 224 400	949 800	5 296 300
Honoraires	4 843 400	15 186 700	3 279 700	23 309 800
Équipement / délocalisation œuvres d'art	2 502 673	6 112 673	430 000	9 045 346
<b>Sous-total</b>	<b>25 161 873</b>	<b>81 932 569</b>	<b>16 373 700</b>	<b>123 468 142</b>
TVA (8,1 %)	2 038 112	6 636 538	1 326 270	10 000 920
Arrondi	15	30 893	30	30 938
<b>Total (état des coûts en avril 2023)</b>	<b>27 200 000</b>	<b>88 600 000</b>	<b>17 700 000</b>	<b>133 500 000</b>
Renchérissment jusqu'en 2033 (hypothèse 10 %)	2 720 000	8 860 000	1 770 000	13 350 000
<b>Total y c. 10 % de renchérissement jusqu'en 2033</b>	<b>29 920 000</b>	<b>97 460 000</b>	<b>19 470 000</b>	<b>146 850 000</b>

### 3.6.2 Variante « Rénovation » (bâtiment de l'Atelier 5 et bâtiment Stettler)

En ce qui concerne l'ampleur de la rénovation, il faut partir du principe qu'une remise en état de base du bâtiment de l'Atelier 5, dont l'urgence a été expliquée, est nécessaire (cf. ch. 3.3.1). Toutefois, il vaut mieux éviter un report de la rénovation du bâtiment Stettler, car les installations techniques, en particulier, sont en très mauvais état. La rénovation simultanée du bâtiment Stettler et du bâtiment de l'Atelier 5 permet de créer des synergies en termes de planification, de construction et de technique.

Sur la base de l'étude de faisabilité de 2019, les coûts d'une rénovation pure et simple sans utilisation du bâtiment de la Hodlerstrasse 6 ont été calculés d'un point de vue technique. Ces estimations découlent de la variante 1 du dossier de sélection de 2019 (rénovation du bâtiment de l'Atelier 5 et du bâtiment de la Hodlerstrasse 6), dont les coûts hors rénovation du bâtiment Stettler ont été établis à 55,3 millions de francs en 2019.

La variante de rénovation pure et simple exclut l'intégration du bâtiment de la Hodlerstrasse 6 et donc les coûts liés à la rénovation de celui-ci. Étant donné que la variante ne prévoit pas de nouveau concept d'utilisation et qu'elle requiert donc moins de modifications de la structure primaire du bâtiment, les coûts liés à la rénovation du bâtiment de l'Atelier 5 sont moindres par rapport aux hypothèses de l'étude de faisabilité. Il faut renoncer à l'extension des surfaces pour le dépôt d'œuvres d'art, ce qui réduit encore davantage les coûts par rapport aux hypothèses de l'étude de faisabilité.

Les coûts de la variante « Rénovation » se montent à environ 71 millions / 78 millions de francs (y c. renchérissement jusqu'en 2033).

Aperçu des coûts<sup>4</sup> de la variante « Rénovation » :

Variante « Rénovation »	Bâtiment Stettler	Bâtiment de l'Atelier 5	Bâtiment de la Hodlerstr. 6	Total
Travaux préparatoires	461 585	1 442 166		1 903 751
Bâtiment (y c. réserve)	16 348 416	26 353 570		42 701 986
Installations d'exploitation	374 949	860 522		1 235 471
Environs	11 7373	471 011		588 384
Frais annexes de construction	487 629	3 866 022		4 353 651
Honoraires	2 931 323	6 720 892		9 652 215
Équipement / délocalisation œuvres d'art	2 520 891	2 646 240		5 167 131
<b>Sous-total</b>	<b>23 242 166</b>	<b>42 360 423</b>		<b>65 602 589</b>
TVA (8,1 %)	1 882 615	3 431 194		5 313 809
Arrondi	-24 781	8 383		-16 398
<b>Total (état des coûts en avril 2023)</b>	<b>25 100 000</b>	<b>45 800 000</b>		<b>70 900 000</b>
Renchérissment jusqu'en 2033 (hypothèse 10 %)	2 510 000	4 580 000		7 090 000
<b>Total y c. 10 % de renchérissement jusqu'en 2033</b>	<b>27 610 000</b>	<b>50 380 000</b>		<b>77 990 000</b>

### 3.6.3 Variante « Rénovation+ » (bâtiment de l'Atelier 5, bâtiment Stettler et bâtiment de la Hodlerstrasse 6)

La variante « Rénovation+ » correspond à la solution 1 de l'étude de faisabilité de 2019, rénovation du bâtiment Stettler incluse. Cette variante comprend la rénovation du bâtiment de l'Atelier 5, la rénovation du bâtiment Stettler, la construction d'un nouveau dépôt d'œuvres d'art, le transfert de l'administration dans le bâtiment de la Hodlerstrasse 6 et l'optimisation de la livraison d'œuvres d'art.

Par rapport à la variante « Rénovation », elle permet des améliorations substantielles des processus d'exploitation. Le déplacement de l'administration dans le bâtiment de la Hodlerstrasse 6 permet de repenser les étages inférieurs du bâtiment de l'Atelier 5 et de trouver une solution fonctionnelle pour les livraisons. De plus, la surface d'exposition peut être augmentée d'environ 500 m<sup>2</sup> bien que cela implique une qualité restreinte en matière d'espace (acoustique des salles, lumière, charge admissible, hauteur, etc.). Les abris destinés à protéger les biens culturels (dépôt d'œuvres d'art), les ateliers techniques et les ateliers de restauration peuvent être optimisés et mieux adaptés aux exigences. L'accessibilité ne peut cependant pas être améliorée de manière significative.

Les exigences requises pour une exploitation muséale moderne formulées au début de l'étude de faisabilité (fonctionnalité et qualité de séjour des salles d'exposition, espaces attrayants pour la médiation artistique, zone d'entrée ouverte et accueillante, etc.) ne sont que partiellement remplies. Dans l'étude de faisabilité, il n'était pas recommandé de poursuivre l'étude de cette

<sup>4</sup> Toutes les données en CHF, TVA incluse, précision des coûts +/- 25 %, chiffres basés sur l'étude de faisabilité publiée en 2019 ainsi que, concernant le bâtiment Stettler, sur l'analyse de l'état et le calcul des coûts d'investissement du Büro für Bauökonomie (2022).

variante, car elle n'apporte guère d'améliorations pour les visiteuses et visiteurs du musée par rapport à la situation actuelle.

Aperçu des coûts<sup>5</sup> de la variante « Rénovation+ » :

Variante « Rénovation+ »	Bâtiment Stettler	Bâtiment de l'Atelier 5	Bâtiment de la Hodlerstr. 6	Total
Travaux préparatoires	461 585	2 169 825	1 110 083	3 741 493
Bâtiment (y c. réserve)	16 348 416	32 586 074	7 548 566	56 483 056
Installations d'exploitation	374 949	860 522		1 235 471
Environs	117 373	471 011		588 384
Frais annexes de construction	487 629	3 866 022	222 017	4 575 668
Honoraires	2 931 323	8 176 211	2 220 167	13 327 701
Équipement / délocalisation œuvres d'art	2 520 891	2 646 240		5 167 131
<b>Sous-total</b>	<b>23 242 166</b>	<b>50 775 905</b>	<b>11 100 833</b>	<b>85 118 904</b>
TVA (8,1 %)	1 882 615	4 112 848	899 167	6 894 631
Arrondi	-24 781	11 247		-13 535
<b>Total (état des coûts en avril 2023)</b>	<b>25 100 000</b>	<b>54 900 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>92 000 000</b>
Renchérissment jusqu'en 2033 (hypothèse 10 %)	2 510 000	5 490 000	1 200 000	9 200 000
<b>Total y c. 10 % de renchérissement jusqu'en 2033</b>	<b>27 610 000</b>	<b>60 390 000</b>	<b>13 200 000</b>	<b>101 200 000</b>

### 3.6.4 Comparaison des variantes

Le tableau suivant présente une comparaison des variantes « Rénovation » et « Rénovation+ » avec le projet « Eiger ».

	Rénovation	Rénovation+	Eiger
<b>Brève description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le bâtiment Stettler et le bâtiment de l'Atelier 5 sont rénovés.</li> <li>Pas de réaffectation, pas d'extension, pas de relocalisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le bâtiment Stettler et le bâtiment de l'Atelier 5 sont rénovés.</li> <li>L'administration est transférée dans le bâtiment de la Hodlerstrasse 6, rénové également.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le bâtiment Stettler est rénové.</li> <li>Le bâtiment de la Hodlerstrasse 6 est rénové et utilisé pour le café et l'administration.</li> <li>Le bâtiment de l'Atelier 5 est remplacé par un nouveau bâtiment.</li> </ul>

<sup>5</sup> Toutes les données en CHF, TVA incluse, précision des coûts +/- 25 %, chiffres basés sur l'étude de faisabilité publiée en 2019 ainsi que, concernant le bâtiment Stettler, sur l'analyse de l'état et le calcul des coûts d'investissement du Büro für Bauökonomie (2022). En ce qui concerne le bâtiment de la Hodlerstrasse 6, les valeurs de l'étude de faisabilité publiée en 2019 ont été corrigées sur la base des conclusions de l'estimation sommaire comparative des coûts de construction réalisée par le Büro für Bauökonomie (2024). Par rapport au projet « Eiger », le degré d'intervention dans le bâtiment de la Hodlerstrasse 6 est moindre selon la variante « Rénovation+ ». Dans le projet « Eiger », le café est transféré dans le bâtiment de la Hodlerstrasse 6. Selon la variante « Rénovation+ », le bâtiment de la Holderstrasse 6 est utilisé exclusivement pour l'administration.

	<b>Rénovation</b> 	<b>Rénovation+</b> 	<b>Eiger</b> 
<b>Avantages en termes d'utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation des bâtiments existants et des techniques de construction et de sécurité</li> <li>- Pas de fermeture fin 2029</li> <li>- Possibilité d'échelonner la rénovation du bâtiment Stettler et du bâtiment de l'Atelier 5</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation des bâtiments existants et des techniques de construction et de sécurité</li> <li>- Extension de l'espace pour la médiation artistique, mais pas d'amélioration de la qualité de l'espace</li> <li>- Augmentation de 500 m<sup>2</sup> de la surface d'exposition, mais pas d'augmentation de la qualité de l'espace et de la qualité de séjour</li> <li>- Optimisation de la livraison d'œuvres d'art et des abris destinés à protéger les biens culturels (dépôt d'œuvres d'art)</li> <li>- Amélioration de l'agencement des bureaux, actuellement étroits et fragmentés, grâce à l'utilisation du bâtiment de la Holderstrasse 6</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès ouvert et attrayant</li> <li>- Accessibilité</li> <li>- L'espace urbain est connecté au musée.</li> <li>- Succession d'espaces attrayante</li> <li>- Salles d'exposition flexibles et agrandies de 500 m<sup>2</sup> (hauteur, charges)</li> <li>- Forte connexion avec l'espace extérieur (médiation artistique, café, salle multifonctionnelle, entrée)</li> <li>- Espaces idéaux pour la médiation artistique</li> <li>- Livraison d'œuvres d'art dans le bâtiment</li> <li>- Optimisation essentielle des abris destinés à protéger les biens culturels (dépôt d'œuvres d'art) et de la logistique relative aux œuvres d'art</li> <li>- Ateliers techniques et ateliers de restauration professionnels</li> <li>- Les domaines de recherche en lien avec le musée sont intégrés dans l'espace</li> <li>- Salle multifonctionnelle</li> <li>- Dissociation des horaires d'ouverture du musée et du café, ce qui permet une exploitation rentable du café</li> <li>- Espace extérieur utilisable du côté de l'Aar</li> <li>- Amélioration de l'agencement des bureaux, actuellement étroits et fragmentés, grâce à l'utilisation du bâtiment de la Holderstrasse 6</li> </ul>
<b>Inconvénients en termes d'utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'espace et qualité de séjour limitées</li> <li>- Faible accessibilité</li> <li>- Pas de médiation artistique moderne</li> <li>- Pas de café autonome, pas d'exploitation rentable possible</li> <li>- Pas d'amélioration de la zone d'entrée et de l'accès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité partielle</li> <li>- Pas de café autonome, pas d'exploitation rentable possible</li> <li>- Pas d'amélioration de l'accès</li> <li>- Pas de salle multifonctionnelle</li> </ul>	Exploitation optimale des conditions générales
<b>Avantages en termes d'exploitation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin urgent de rénovation comblé, technique mise à jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin urgent de rénovation comblé, technique mise à jour</li> <li>- Amélioration de la livraison</li> <li>- Surfaces agrandies et améliorées pour le dépôt d'œuvres d'art</li> <li>- Optimisation partielle des processus opérationnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus opérationnels efficaces</li> <li>- Nouvelle conception du dépôt d'œuvres d'art avec connexion avec les ateliers de restauration et les ateliers techniques</li> </ul>

	<b>Rénovation</b> 	<b>Rénovation+</b> 	<b>Eiger</b> 
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livraison des œuvres d'art à l'intérieur du bâtiment selon les normes internationales</li> <li>- Voies logistiques optimales</li> <li>- Accessibilité</li> <li>- Consommation d'énergie optimisée</li> <li>- Forte amélioration des possibilités d'exposition</li> <li>- Exploitation possible avec un personnel de surveillance en même nombre qu'aujourd'hui</li> </ul>
<b>Inconvénients en termes d'exploitation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus opérationnels laborieux</li> <li>- Emplacement et accessibilité du dépôt d'œuvres d'art</li> <li>- Pas d'accessibilité</li> <li>- Charge admissible insuffisante</li> <li>- Situation difficile en matière de livraison avec le risque d'être exclu du réseau de prêt international</li> <li>- Possibilités limitées d'optimiser la consommation d'énergie</li> <li>- Aucune amélioration des possibilités d'exposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'accessibilité</li> <li>- Charge admissible insuffisante</li> <li>- Possibilités limitées d'optimiser la consommation d'énergie</li> <li>- Aucune amélioration des possibilités d'exposition</li> <li>- Charge admissible insuffisante</li> </ul>	Exploitation optimale des conditions générales
<b>Coûts du projet</b>	CHF 70,9 millions, état en avril 2023 CHF 78 millions, renchérissement inclus	CHF 92 millions, état en avril 2023 CHF 101 millions, renchérissement inclus	CHF 133,5 millions, état en avril 23 CHF 147 millions, renchérissement inclus
<b>Partenariat public-privé</b>	Non, impossible.	Non, impossible.	Oui. La part des fonds privés s'élève à 52 millions de francs.
<b>Contributions du Fonds de loterie</b>	CHF 4 millions (estimation de l'INC)	CHF 5 millions (estimation de l'INC)	CHF 10-14 millions, selon s'il existe une obligation d'addition des dépenses ou non (estimation de l'INC)
<b>Coûts d'exploitation futurs</b>	Selon l'évolution des prix de l'énergie, même niveau ou légère réduction	Augmentation des coûts d'exploitation	Les coûts d'exploitation restent dans l'ensemble stables.

### 3.6.5 Comparaison des coûts d'investissement prévisionnels pour les différentes variantes

La comparaison des variantes montre les coûts d'investissement à prévoir :

	Rénovation	Rénovation+	Eiger
Travaux préparatoires	1 903 751	3 741 493	13 950 700
Bâtiment (y c. réserve)	42 701 986	56 483 056	64 274 100
Installations d'exploitation	1 235 471	1 235 471	1 040 000
Environs	588 384	588 384	6 551 896
Frais annexes de construction	4 353 651	4 575 668	5 296 300
Honoraires	9 652 215	13 327 701	23 309 800
Équipement / délocalisation œuvres d'art	5 167 131	5 167 131	9 045 346
<b>Sous-total</b>	<b>65 602 589</b>	<b>85 118 904</b>	<b>123 468 142</b>
TVA (8,1 %)	5 313 810	6 894 631	10 000 920
Arrondi	-16 399	-13 535	30 938
<b>Total (état des coûts en avril 2023)</b>	<b>70 900 000</b>	<b>92 000 000</b>	<b>133 500 000</b>
<b>Modèle de financement</b>			
Fonds privés	0	0	-52 000 000
Contributions du Fonds de loterie (estimation de l'INC)	-4 000 000	-5 000 000	-14 000 000 <sup>6</sup>
<b>Fonds publics ordinaires à solliciter auprès du canton de Berne</b>			
État des coûts en avril 2023 (arrondi)	<b>67 000 000</b>	<b>87 000 000</b>	<b>68 000 000</b>
Total des fonds publics ordinaires à solliciter auprès du canton y c. 10 % de renchérissement jusqu'en 2033 <sup>7</sup>	74 000 000	96 000 000	81 000 000

### 3.6.6 Coûts d'exploitation

Les expériences tirées de l'exploitation muséale actuelle montrent que les principaux éléments des coûts d'exploitation courants sont les coûts du personnel pour la surveillance, la caisse/boutique, le nettoyage et la gestion du bâtiment, les coûts de l'énergie pour les équipements de climatisation et l'électricité, ainsi que les coûts d'entretien et de maintenance. Toutes les variantes ont été examinées en détail à cet égard.

La variante « Rénovation » permet une exploitation avec un personnel en même nombre qu'aujourd'hui. En raison du renouvellement des installations techniques et de la rénovation des bâtiments existants, qui garderaient la même surface, la consommation énergétique devrait baisser. Les coûts d'entretien et de maintenance devraient également être plus faibles grâce aux

<sup>6</sup> Le montant des contributions dépend de l'existence ou non d'une obligation d'additionner les dépenses.

<sup>7</sup> Renchérissement pris en compte sur la base du total (état des prix en avril 2023).

nouvelles installations techniques. Selon l'évolution des prix de l'énergie, il est possible de garder les coûts d'exploitation des bâtiments au même niveau ou de les réduire. Toutefois, malgré la rénovation, l'attractivité de l'offre muséale et donc la compétitivité du musée au niveau national et international ne sont pas garanties. Une baisse du nombre de visiteuses et de visiteurs risque d'entraîner des pertes financières et une diminution des fonds issus de collectes et du sponsoring.

La variante « Rénovation+ » offre une plus-value en termes de surfaces d'exposition et de salles pour la médiation culturelle, ainsi qu'une relocalisation des bureaux, actuellement étroits et fragmentés, dans le bâtiment administratif à la Hodlerstrasse 6. En raison du renouvellement des installations techniques et de la rénovation des bâtiments existants, la consommation énergétique devrait baisser malgré l'agrandissement des surfaces. Les coûts d'entretien et de maintenance devraient également être un peu plus faibles. Les espaces d'exposition restant toujours dans un dédale de pièces à différents niveaux, il faut compter sur une augmentation du personnel dans les domaines de la surveillance et du nettoyage, ce qui entraîne une hausse des coûts d'exploitation en lien avec l'utilisation des bâtiments (surveillance, nettoyage). Étant donné que le café reste dans le même bâtiment que le musée, il est soumis aux horaires d'ouverture du musée et, par conséquent, son exploitation n'est pas rentable. La médiation culturelle disposerait de plus d'espace, permettant d'élargir l'offre. Cela étant, cette offre ne peut pas être compensée par des recettes supplémentaires comme celles attendues dans le cadre du projet « Eiger » (entrées, locations, café).

Le projet « Eiger » permet d'améliorer et de simplifier considérablement la logistique relative aux œuvres d'art et aux marchandises. Les monte-charges desservent tous les étages et l'agencement des salles (livraison, réception et distribution, manipulation des œuvres d'art, protection des biens culturels) permet de mettre en place une solution respectueuse des ressources. Grâce à des plans de niveau clairs, la sécurité est elle aussi améliorée. À cela s'ajoutent de nouveaux systèmes efficaces de climatisation et de chauffage ainsi que des matériaux et structures nécessitant peu d'entretien. Tout cela permet une activité nettement plus efficiente et des coûts d'exploitation stables malgré une surface plus grande. Bien que la surface d'exposition soit plus vaste, il n'est pas nécessaire de recourir à davantage de personnel pour la caisse du musée, la boutique et la surveillance. La construction massive du nouveau bâtiment ainsi que les nouveaux systèmes de climatisation et de réfrigération permettent de réduire le besoin en énergie. Quant à la logistique relative aux œuvres d'art, elle est améliorée grâce à l'agencement des salles.

En résumé, on constate ce qui suit :

- Le projet « Eiger » permet d'exploiter le musée avec le personnel actuel.
- La consommation d'énergie diminue en raison de l'amélioration considérable de la structure du bâtiment et de l'efficacité énergétique nettement plus élevée des nouveaux systèmes de climatisation et de réfrigération.
- Les frais d'exploitation restent globalement stables.

Les expériences issues des autres projets de construction de musées en Suisse montrent qu'un nouveau bâtiment augmente considérablement l'intérêt des visiteuses et visiteurs les premières années. Plus tard, le programme d'exposition sera à nouveau décisif pour remporter l'adhésion du public face à d'autres musées d'art au rayonnement national et international. Étant donné que le projet « Eiger » permettra de proposer des offres attrayantes au public, le Musée des Beaux-Arts de Berne pourra se fixer comme objectif d'augmenter durablement le nombre de visiteuses et de visiteurs. Le but est d'augmenter de 25 % le nombre moyen de visiteuses et de visiteurs sur le long terme. Par ailleurs, en séparant le café du musée, celui-ci reste accessible

en dehors des heures d'ouverture du musée, ce qui lui permettra d'être rentable et d'enregistrer plus de revenus grâce à l'affermage. La nouvelle salle de réception multifonctionnelle offre également la possibilité de générer des revenus grâce aux locations. Les revenus supplémentaires soutiennent l'exploitation du musée et peuvent, entre autres, être utilisés pour le développement de la médiation culturelle, ce qui laisse supposer que le besoin en termes de subventions d'exploitation restera à peu près du même ordre dans le contrat de prestations conclu avec le canton.

### 3.6.7 Augmentation de la surface et coûts d'investissement induits

Le projet « Eiger » implique une augmentation modérée de la surface, en particulier grâce aux nouveaux espaces du bâtiment de la Hodlerstrasse 6. En principe, des surfaces plus grandes entraînent, à un point ultérieur du cycle de vie, des coûts plus élevés pour l'entretien et la remise en état. Plus de la moitié des surfaces supplémentaires, qui représentent au total 1700 m<sup>2</sup> environ, sont des surfaces « installées en profondeur » (bureaux, stockage, administration, ateliers, etc.), qui engendrent des coûts induits moindres par rapport aux salles d'exposition et de médiation.

Type de surface	Rénovation = même surface	Rénovation+	Eiger	Différence Eiger / même sur- face
Exposition, médiation, salle de réception	3996	4525	4801	805
Ateliers de restauration et ateliers techniques	424	723	650	226
Autres surfaces (dépôts et stockage, administration, café)	2396	3392	3114	718
<b>Total surface utile principale</b>	<b>6816</b>	<b>8640</b>	<b>8565</b>	<b>1749</b>

### 3.6.8 Évaluation des variantes

La variante « Rénovation » (bâtiment de l'Atelier 5 et bâtiment Stettler) ne remplit aucunement les exigences posées dans l'étude de faisabilité relatives à une exploitation muséale moderne et présente des inconvénients majeurs pour le Musée des Beaux-Arts de Berne. Étant donné qu'il est renoncé à l'utilisation du bâtiment de la Hodlerstrasse 6, l'administration reste dans le bâtiment de l'Atelier 5. En conséquence, la livraison des œuvres d'art ne peut pas être améliorée dans la mesure nécessaire. Selon l'état actuel des connaissances, le potentiel d'économie pour le canton s'élève à un million de francs (y c. renchérissement évalué à CHF 7 millions pour 2024 à 2033) par rapport à la mise en œuvre demandée du projet lauréat « Eiger ».

La variante « Rénovation » ne correspond pas à la stratégie adoptée depuis de nombreuses années, qui consiste à assurer une rénovation durable du musée tout en apportant des améliorations opérationnelles et une forte valeur ajoutée pour le public. L'accessibilité ne peut pas être

améliorée. Cette variante présente des inconvénients majeurs pour le Musée des Beaux-Arts de Berne par rapport au projet lauréat « Eiger ».

La variante « Rénovation+ » ne répond que partiellement aux exigences posées dans l'étude de faisabilité relatives à une exploitation muséale moderne. En raison de l'absence de fonds de tiers (à l'exception d'une contribution attendue du Fonds de loterie), cette variante entraîne des coûts plus élevés pour le canton de Berne que la mise en œuvre du projet lauréat « Eiger ».

La variante « Rénovation+ » présente les inconvénients suivants par rapport au projet « Eiger » :

- L'accessibilité ne peut être que partiellement améliorée.
- La qualité de séjour reste limitée dans le bâtiment de l'Atelier 5 (acoustique, lumière, etc.).
- Logistique opérationnelle améliorée, mais non optimale (différences de niveau, charge admissible des sols, structure du bâtiment et plans peu adaptés à une exploitation muséale efficace)
- Aucune esplanade adéquate n'est créée devant le musée.
- Les surfaces destinées au foyer, à la boutique et au café sont exiguës ; une zone d'entrée accueillante fait défaut.
- Pas de salle multifonctionnelle
- Le café ne donne pas sur l'extérieur, pas d'ouverture du café en dehors des horaires d'ouverture du musée et donc pas d'exploitation rentable possible
- Pas d'ouverture du musée sur la ville
- Pas d'amélioration urbanistique, pas de connexion à l'axe principal
- Pas de connexion avec les abords de l'Aar

Le conseil de la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne est convaincu que le projet lauréat « Eiger » est de loin celui dont la réalisation apportera le meilleur retour sur investissement et le seul qui pourra satisfaire aux exigences essentielles d'un Musée des Beaux-Arts tourné vers l'avenir. Il estime trop risqué de reporter la rénovation du bâtiment Stettler : de nombreux éléments approchent de la fin de vie (en particulier les installations techniques, cf. chiffre 3.3.2), ce qui augmente le risque d'interruptions imprévues de l'exploitation et entraîne des coûts plus élevés pour assurer la sécurité de la technique du bâtiment.

La construction d'un bâtiment de remplacement prévue dans le projet lauréat « Eiger » ne peut être réalisée sans la rénovation simultanée du bâtiment Stettler car l'entièreté de la face est de ce dernier doit être reconstruite à la suite de la dissociation des deux bâtiments. De plus, une nouvelle salle d'exposition souterraine relie le nouveau bâtiment et le bâtiment Stettler. Des mesures architecturales et techniques essentielles portant sur les deux bâtiments doivent pour cela être mises en œuvre et coordonnées.

Si les deux projets (construction d'un bâtiment de remplacement et rénovation du bâtiment Stettler) sont réalisés en même temps, les systèmes techniques des deux bâtiments peuvent être coordonnés de manière optimale. Des synergies sont possibles tant au niveau de l'étude de projet que de la mise en œuvre. Couper et étancher les connexions entre le bâtiment de l'Atelier 5 et le bâtiment Stettler représenterait un travail considérable pour éviter les répercussions négatives sur l'exploitation et sur la climatisation du bâtiment Stettler pendant la durée des travaux.

Dans les deux variantes qui n'ont pas été retenues (« Rénovation » et « Rénovation+ »), les financements privés font défaut par rapport au projet lauréat « Eiger ». De plus, les contributions du Fonds de loterie seraient probablement moindres pour les deux variantes de rénovation. Une

comparaison des variantes proposées montre qu'il est possible, en faisant appel à des fonds privés, d'appliquer une solution globale nettement plus attrayante pour le canton de Berne.

Lors de la mise en œuvre du projet lauréat, il faudra vérifier, au cours des étapes de planification ultérieures, si l'ampleur de la rénovation du bâtiment Stettler et du bâtiment de la Hodlersstrasse 6 peut être réduite dans certains domaines par rapport aux hypothèses actuelles. Pour cela, des déclarations contraignantes peuvent être faites dans le cadre de l'étude de projet ; celles-ci permettent d'évaluer en détail le traitement approprié à réserver aux différents éléments de construction. À la fin de l'étude de projet, on connaîtra ainsi l'ampleur que devra prendre la rénovation.

Les coûts peuvent également être réduits si le renchérissement baisse. Dans l'estimation des coûts actuelle, le renchérissement est établi à 10 % jusqu'en 2033.

### **3.7 Le « Design to Cost » pour limiter les risques d'augmentation des coûts**

Dans le domaine des musées, la construction de bâtiments est menacée par un énorme risque d'augmentation des coûts. À Zurich et à Bâle, les pouvoirs publics ont dû faire face à une charge supplémentaire. En tant que maître d'ouvrage de droit privé, la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne est quant à elle tenue, pour assurer son existence, de veiller au respect du cadre financier global et entend donc garantir grâce au principe du « Design to Cost » que les coûts ne dépassent pas le cadre fixé. Entre les premières étapes de planification et la procédure de concours « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne », il a ainsi été possible de maîtriser les coûts : les coûts du projet, hors renchérissement des prix de la construction, correspondent toujours à l'étude de faisabilité de 2019.

Le contrôle des coûts reste un élément central dans le développement futur du projet. Les prévisions de coûts sont validées pour chaque étape de planification, si bien que les mesures nécessaires peuvent être intégrées dans les étapes de planification suivantes. La fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne entend ainsi éviter toute surprise lors de la demande de crédit de réalisation qui sera faite dans trois ans. Les risques objectifs, concernant notamment le terrain, l'excavation et la reprise en sous-œuvre, ont déjà été évalués avec soin durant la procédure de concours et pris en compte dans l'estimation sommaire des coûts.

### **3.8 Calendrier**

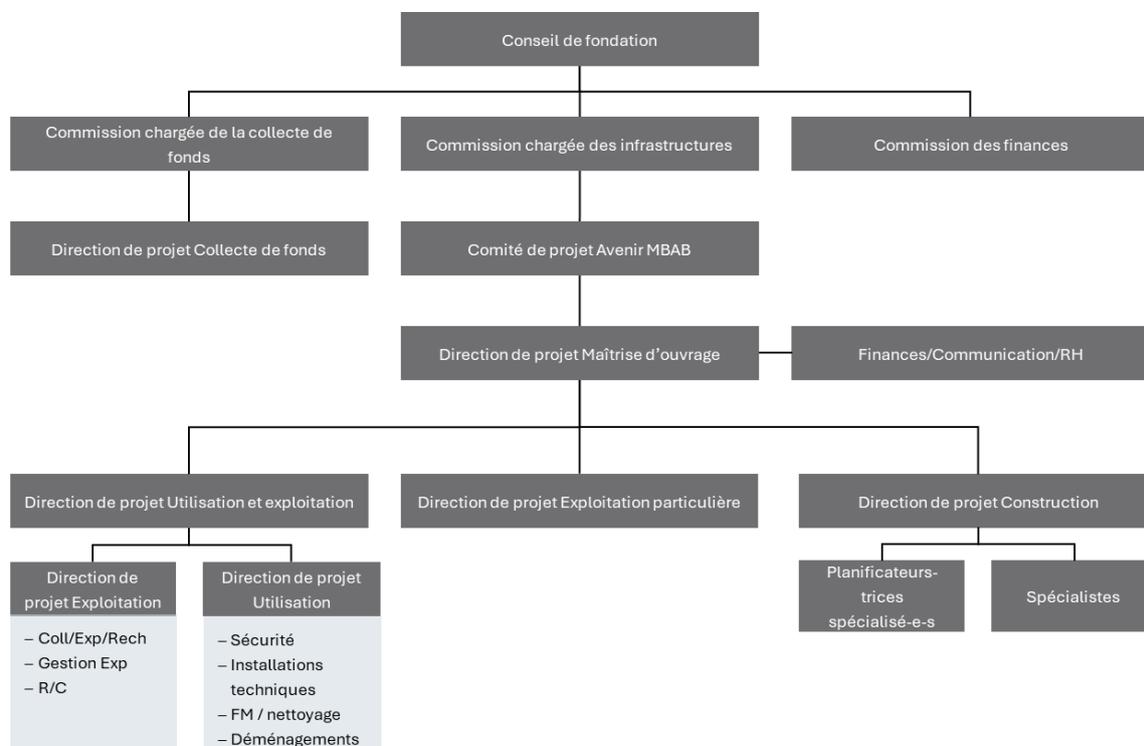
Automne 2025	Crédit d'étude de projet pour la rénovation et le bâtiment de remplacement Grand Conseil
Printemps 2026	Décision définitive concernant le crédit d'étude
2026-2027	Étude de projet
2028-2029	Dépôt de la demande de crédit de réalisation, puis décision définitive Procédure d'autorisation
2029-2033	Phase de construction et de rénovation, fermeture du musée et exploitation de celui-ci à la Tour de Berne (coopérations pour les expositions dans tout le canton)
Fin 2033	Ouverture du nouveau Musée des Beaux-Arts de Berne

### 3.9 Fermeture pendant la phase de construction

Selon la planification, la rénovation du bâtiment Stettler et les travaux de construction du nouveau bâtiment démarreront simultanément en 2029. Les expositions et la médiation artistique ne sont pas possibles sur le site du musée pendant la phase de construction. L'ensemble des œuvres d'art des salles d'exposition et du dépôt d'œuvres d'art doivent être transférées vers un dépôt intermédiaire sûr et aux conditions climatiques stables. Afin de limiter les coûts de cette tâche logistique de grande envergure, les collaboratrices et collaborateurs du musée démarrent les travaux dès 2028 : des rapports d'état doivent être établis pour tous les objets avant leur transport ; les œuvres fragiles nécessitent des mesures de restauration stabilisatrices afin de permettre leur transport. En outre, ce sera l'occasion de procéder à une expertise de conservation et, si nécessaire, à une restauration des œuvres. Les activités de recherche, comme les recherches de provenance et le traitement de la collection, se poursuivront pendant la durée de fermeture. La majorité des collaboratrices et des collaborateurs sera occupée avec l'organisation et la communication des expositions et des projets de médiation culturelle du canton (Tour de Berne), le déménagement et la réinstallation de la collection, l'étude de projet, l'encadrement et la mise en œuvre du projet de construction et de rénovation, ainsi qu'avec la planification de la mise en service et de la réouverture du musée. À partir de 2032, il s'agira de préparer le rapatriement de la collection. La réouverture du Musée des Beaux-Arts est prévue pour fin 2033.

### 3.10 Organisation et compétences

Les compétences sont définies comme suit :



Légende : Coll = collection, Exp = exposition, Rech = Recherche, R = restauration, C = conservation, FM = Facility Management

Le Musée des Beaux-Arts de Berne dispose d'une certaine expertise en matière de projets de construction, tant au sein du conseil de fondation que de la direction :

Jonathan Gimmel est président de la fondation faîtière du Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee depuis 2019. De 2007 à 2015, date de la création de la fondation faîtière, il a été membre et vice-président de la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne en tant que conseiller municipal de la ville de Worb (département des finances) et représentant de la conférence régionale de Berne-Mittelland. Il assume d'autres tâches de direction stratégique pour des organisations de la société civile dans les cantons de Berne et du Tessin. Sur le plan professionnel, il dirige les ressources de la mairie de la Ville de Berne ainsi que la stratégie numérique de celle-ci.

Alex Wassmer assure la vice-présidence de la fondation faîtière du Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee depuis 2022 en tant que représentant cantonal. Il est propriétaire, président et délégué du conseil d'administration de la société KIBAG Holding AG, entreprise suisse leader dans les domaines des matériaux de construction, des services de construction ainsi que de l'environnement et de l'élimination des déchets, qui emploie plus de 2000 personnes. Depuis 2015, il est membre du conseil de fondation de la fondation faîtière du Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee.

Marcel Brülhart est avocat et entrepreneur. Il est membre du conseil de fondation de la fondation faîtière du Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee depuis 2015 en tant que représentant du canton et assume notamment le rôle de président et membre de la commission des finances et responsable du legs Cornelius Gurlitt. Habitué des projets de grande envergure dans le canton de Berne, il a notamment supervisé le regroupement des institutions du Musée des Beaux-Arts de Berne et du Zentrum Paul Klee en une fondation faîtière, mais aussi la fusion du Théâtre municipal de Berne et de l'Orchestre symphonique de Berne. Dans le cadre de la rénovation du théâtre municipal, il a représenté l'institution culturelle dans ce projet de construction complexe, qui a pu être achevé sans dépassement de budget. De 2017 à 2019, il a participé, en tant que membre externe, à la direction du projet de réforme des Directions du canton de Berne.

Nina Zimmer est directrice du Musée des Beaux-Arts de Berne et du Zentrum Paul Klee depuis 2016. Auparavant, elle était conservatrice pour le XIX<sup>e</sup> siècle / l'art moderne classique au Musée des Beaux-Arts de Bâle, dont elle a assumé la vice-présidence à partir de 2014 ; dans ce cadre, elle a agi en tant que coresponsable de la planification et de la mise en œuvre de l'agrandissement du Musée des Beaux-Arts de Bâle.

Thomas Soraperra est directeur commercial du Musée des Beaux-Arts de Berne et du Zentrum Paul Klee depuis 2016. Il avait assumé le même rôle pour le Musée des Beaux-Arts du Liechtenstein à Vaduz, où il a notamment pris part à la direction du projet d'agrandissement de la Hilti Art Foundation, financé par des fonds privés. Il a également accompagné la nouvelle construction et l'inauguration de la Kunsthalle dans le MuseumsQuartier de Vienne en tant que directeur marketing.

Bernhard Spycher dirige depuis 2019 le Facility Management du Musée des Beaux-Arts de Berne et du Zentrum Paul Klee. Installateur-électricien qualifié, il a suivi différentes formations continues dans le domaine de la planification des systèmes d'éclairage, mais aussi de la gestion des constructions et des biens immobiliers. Professionnel chevronné, il a déjà assumé la direction de plusieurs projets de construction, notamment le nouveau stade du Wankdorf, les halles d'exposition de BERNEXPO ou encore les centres de tri postal.

Une direction externe est mandatée pour la maîtrise d'ouvrage et pour certains sous-projets, comme cela est généralement le cas pour les projets de construction de cette ampleur.

#### **4. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes**

L'un des objectifs des programmes gouvernementaux et d'accroître l'attractivité du canton de Berne en tant que lieu d'innovation et d'investissement. Nombreuses sont les entreprises et les personnes qui choisissent de s'installer dans un canton en raison de l'attractivité de son environnement culturel et notamment de la modernité de ses institutions culturelles.

L'exigence de durabilité est respectée dans les trois domaines concernés (économique, écologique et social), comme expliqué en détail au chiffre 7.

#### **5. Conséquences financières**

Pour la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne, il était clair dès le départ qu'une solution globale convaincante nécessitait également un plan de financement en partenariat : sur les 147 millions de francs prévus jusqu'en 2033 pour le projet lauréat « Eiger », qui comprend la rénovation du bâtiment Stettler, la construction d'un bâtiment de remplacement, ainsi que la rénovation du bâtiment administratif de la Hodlerstrasse 6, un montant de 62 à 66 millions de francs, soit plus de 40 % des coûts totaux, est pris en charge par des particuliers, des fondations, les milieux économiques et le Fonds de loterie.

La fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne prévoit de demander au canton de Berne de cofinancer la construction du bâtiment de remplacement et de financer la rénovation du bâtiment Stettler, du bâtiment de la Hodlerstrasse 6 (qui fait actuellement partie du poste de police de Waisenhaus) et du dépôt d'œuvres d'art, ainsi que les réserves et le renchérissement des prix de la construction accumulé jusqu'en 2033, ce qui correspond à une participation totale estimée à 81 millions de francs.

Pour le cofinancement du nouveau bâtiment destiné à remplacer le bâtiment de l'Atelier 5 et pour la rénovation du bâtiment Stettler, une somme de 81,057 millions de francs est réservée dans le plan d'investissement intégré 2025-2034. Ce montant détermine le plafond de coûts. Il comprend les subventions du canton au concours d'architecture, le crédit de l'étude de projet et le crédit de réalisation.

Les coûts d'investissement prévisionnels sont présentés au chiffre 3.6.5 pour chaque variante.

##### **5.1 Contributions des donatrices de droit public que sont la Ville de Berne et la commune bourgeoise de Berne**

L'ordonnance cantonale de 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC) a posé un nouveau cadre pour le financement du Musée des Beaux-Arts de Berne. Au niveau des pouvoirs publics, la responsabilité du financement a été confiée exclusivement au canton de Berne. Cependant, les deux autres donatrices de droit public ont conservé des liens étroits avec le Musée des Beaux-Arts de Berne puisqu'elles avaient créé ensemble, avec le canton de Berne, la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne le 10 septembre 1875.

### **5.1.1 Contribution de la Ville de Berne**

L'étude de faisabilité publiée en 2019 a montré que, sans le bâtiment de la Hodlerstrasse 6, aucune solution d'avenir viable sur le plan financier ne serait possible pour le Musée des Beaux-Arts de Berne. C'est pourquoi la Ville de Berne a décidé, après mûre réflexion, de céder gracieusement au musée le bâtiment de la Hodlerstrasse 6, contribuant dans une large mesure à la situation de base actuelle du projet. Le conseil municipal de la Ville de Berne a décidé de renoncer, pour une durée 80 ans, à la rente de droit de superficie, soit un manque à gagner de 6,4 millions de francs au total. La Ville de Berne va en outre procéder à la rénovation complète de la Hodlerstrasse et à sa revalorisation conformément au projet lauréat « Eiger ».

### **5.1.2 Contribution de la fondation muséale en faveur de l'art de la commune bourgeoise de Berne**

Lorsque le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee ont été regroupés en une seule fondation faîtière, l'ancienne fondation du Zentrum Paul Klee, « Paul Klee-Stiftung » (fondation Paul Klee), est devenue en 2016 la « Museumsstiftung für Kunst der Burgergemeinde Bern » (fondation muséale en faveur de l'art de la commune bourgeoise de Berne), dont le but est de soutenir les deux institutions. Avant même la publication des résultats du concours, la Museumsstiftung für Kunst a fait un geste en faveur du Musée des Beaux-Arts de Berne en lui accordant une contribution de 2 millions de francs. Ce montant est lié à la construction d'un bâtiment de remplacement. Une demande de contribution supplémentaire a été présentée après la publication des résultats du concours d'architecture. Elle est encore en suspens.

## **5.2 Fonds privés de la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne**

La fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne participe au financement global à hauteur de 52 millions de francs. En janvier, des promesses de financement ont été faites pour un montant total de 34 millions de francs (= 65 %) :

- CHF 30 millions : The Wyss Foundation (dont CHF 5 mio pour le déplacement de la sortie du parking Metro)
- CHF 2 millions : Museumsstiftung für Kunst der Burgergemeinde Bern
- CHF 2 millions : particuliers

À l'heure actuelle, des discussions et des négociations sont en cours avec un grand nombre de mécènes (objectif : CHF 5,5 millions), de fondations (objectif : CHF 6,5 millions) et d'entreprises (objectif : CHF 6 millions) afin de couvrir le besoin de financement actuel établi à 18 millions de francs. Au vu des résultats obtenus jusqu'à présent, la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne estime réaliste d'atteindre les paliers de financement suivants :

- Été 2025 : Financement garanti de CHF 40 millions
- Fin 2027 : Financement garanti de CHF 50 millions
- Fin 2029 : Financement complet garanti à hauteur de CHF 52 millions

La fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne a déjà apporté une contribution financière en amont puisqu'elle a financé la majeure partie des coûts du concours d'architecture : elle a pris en charge 1,5 million de francs et le canton a participé à hauteur de 950 000 francs. Les fonds engagés par la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne provenaient entre autres du produit d'un héritage reçu en 2010.

Il n'est pas possible de cofinancer la rénovation du musée par la vente d'œuvres d'art de la collection. Le Musée des Beaux-Arts de Berne est membre du conseil international des musées ICOM (International Council of Museums). Seules les institutions reconnues par l'ICOM sont considérées comme des musées selon les normes internationales. Pour le canton de Berne, l'adhésion à l'ICOM est un prérequis au contrat de prestations conclu avec le Musée des Beaux-Arts de Berne. Selon le code de déontologie de l'ICOM, les musées ont une mission d'intérêt public consistant à conserver et protéger de manière permanente les biens culturels qui leur sont confiés. Le produit de la vente d'un objet de la collection doit « uniquement être employés au bénéfice de la collection et, normalement, pour de nouvelles acquisitions » (Code de déontologie de l'ICOM pour les musées, ch. 2.16).

### 5.3 Subventions du Fonds de loterie

Le montant que le Fonds de loterie peut investir dans le projet doit être examiné par le service compétent dans le cadre de la demande de crédit de construction. L'ordonnance cantonale sur les jeux d'argent (OCJAR) constitue la base légale déterminante pour le calcul du montant. Du côté de la Direction de l'instruction publique et de la culture, un montant maximal de 10 millions de francs et un autre de 4 millions ont été calculés respectivement pour le bâtiment de remplacement et pour la rénovation du bâtiment Stettler dans le cadre de la variante « Eiger ». Il faudra évaluer dans le cadre du crédit de réalisation s'il existe une obligation d'additionner les dépenses au sens de l'article 29 de la loi sur les finances (LFin). Selon l'OCJAR, l'alinéa 2 de cet article est applicable pour les contributions du Fonds de loterie. Dans le cas probable d'une obligation d'additionner les dépenses, ces contributions seraient limitées à 10 millions de francs selon l'article 45, alinéa 4 OCJAR et la fondation du Musée des Beaux-Arts devrait combler le manque de financement par des fonds de tiers ou des économies de coûts. Étant donné qu'un grand nombre de documents doivent être présentés pour calculer la part financée par le Fonds de loterie et que ce montant pourra être calculé et assuré seulement dans le cadre du crédit de réalisation, l'INC a également évalué les subventions du Fonds de loterie pour les autres variantes et est arrivé à un montant de 4 millions de francs pour la variante « Rénovation » et de 5 millions de francs pour la variante « Rénovation+ ». Que ce soit dans l'une ou l'autre variante, il s'agit avant tout d'une rénovation sans partie notable augmentant la valeur. C'est pourquoi il faut partir du principe que les subventions du Fonds de loterie seront plus faibles.

### 5.4 Aperçu des coûts de l'étude de projet

Selon les documents transmis par la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne, les coûts de l'étude de projet se composent comme suit :

<b>Coûts du concours et de l'étude de projet</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Coûts du concours d'architecture</b>		2 450 000
Déduction part fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne	-1 500 000	
Déduction subv. cantonale approuvée par l'ACE 629/2018	-700 000	
Déduction crédit suppl. pour l'étape de rectification approuvée le 3.4.2024 par la directrice de l'instruction publique et de la culture	<u>-250 000</u>	-2 450 000
<b>Coûts de planification</b>		
SIA 31 (avant-projet)		2 100 000
SIA 32 (projet de construction)		5 200 000
SIA 33 (autorisation)	500 000	
SIA 41 (appel d'offres)	<u>4 340 000</u>	12 140 000
4 % de frais annexes sur coûts de planification		485 600

Direction de projet (fiduciaire du maître d'ouvrage, gestion de la qualité, direction des différents sous-projets) durant les années 2025-2029	1 500 000
Juristes, spécialistes	230 000
Imprévus	<u>200 000</u>
Coûts nets	14 555 600
Réserve pour 3 % de renchérissement : estimation selon l'exécution moins le montant arrondi	<u>430 524</u>
Coûts nets, y c. réserve	14 986 124
8,1 % de taxe sur la valeur ajoutée	<u>1 213 876</u>
Montant du crédit déterminant pour la compétence en matière d'autorisation de dépenses selon l'art. 34 OFin	16 200 000
Déduction du crédit d'étude de projet anticipé approuvé le 27 juin 2023 par la directrice de l'instruction publique et de la culture	<u>-500 000</u>
<b>Crédit d'étude de projet à approuver</b>	<b>15 700 000</b>

Sur la base des coûts de construction attendus, les coûts de projet pour les phases SIA 31-41 ont été calculés. La phase SIA 41 est intégrée dans l'étude de projet afin de calculer les coûts de la manière la plus précise possible pour la réalisation. Cette phase inclut déjà des appels d'offres pour les principaux corps de métier et donc des offres concrètes qui sont déterminantes pour calculer le crédit de réalisation. Les coûts d'étude de projet comprennent également les coûts de la direction du projet, y compris la direction des différents sous-projets, l'accompagnement du jury, la gestion de la qualité liée au projet, les dépenses pour la conception à coût objectif (« Design to Cost ») pendant l'étude de projet, ainsi qu'un poste de juriste et de spécialiste.

La demande de crédit comprend une réserve pour les coûts du renchérissement de l'ordre de 3 %. Pour toute la durée de l'étude de projet et de la réalisation, le renchérissement annuel est estimé à 1 %. La présente demande ne prend en compte que le renchérissement pour la phase d'étude de projet entre 2026 et 2029. Étant donné la date de référence pour le calcul du renchérissement (avril 2023), la période couverte correspond à six années. Les coûts étant échelonnés dans le temps, l'évolution attendue du renchérissement (%) est divisée par deux.

Les engagements des bailleurs de fonds privés s'appuient sur la condition selon laquelle le projet « Eiger » sera réalisé. Ils mettent leurs moyens à disposition exclusivement pour la phase de réalisation (travaux de construction), car ils veulent avoir la certitude que le projet sera mis en œuvre de manière fidèle au concept fondamental « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne ». Le crédit d'étude de projet doit donc être financé sans fonds privés.

## 5.5 Indications relatives aux investissements

### 5.5.1 Type de dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
-----------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------	--------------

Les données suivront dans le cadre du crédit de réalisation.

## 5.5.2 Lien avec le plan d'investissement

(Tranches annuelles, y c. renchérissement estimé. Contributions éventuelles de tiers déjà déduites)

En mio. CHF	Total	Années précédentes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Années suivantes
Selon le présent arrêté	81,06	1,35	0,1	6,7	7,2	1,8	13,0	20,0	30,91
Selon le plan d'investissement 2025-2034	81,06	1,20	1,91	4,88	5,06	0,63	13,38	24,25	29,75

L'intégration de la phase SIA 41 entraîne un transfert des coûts de la réalisation vers l'étude de projet. Ce transfert peut être partiellement compensé par des retards et des reports dans d'autres projets de construction.

## 5.5.3 Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisation	Montant
-------------------------	---------

Les données suivront dans le cadre du crédit de réalisation.

## 6. Répercussions sur les communes

La fermeture du musée pendant la durée des travaux de construction, entre 2029 et 2033, est l'occasion de mettre en place des collaborations en matière d'expositions et des partenariats uniques sur l'ensemble du territoire cantonal. Le Musée des Beaux-Arts échange avec différents centres d'art, en premier lieu avec des institutions soutenues par le canton, mais aussi avec des institutions et établissements privés. Jusqu'à présent, la possibilité de mettre en œuvre des projets communs d'exposition et de médiation a été discutée avec les institutions suivantes : Kunsthau Biel Centre d'art Bienne, Museum Franz Gertsch, Museum Schloss Burgdorf, Kunstmuseum Thun, Kunsthau Langenthal, Kunsthau Interlaken, Schloss Spiez, Hotel Giessbach Brienz, Privatkliniken Meiringen, Kraftwerke Oberhasli, ainsi que le Musée jurassien d'art et d'histoire (JU). Il est question de mener des projets communs sur mesure concernant des prêts de la collection du Musée des Beaux-Arts de Berne qui seraient impossibles en période d'exploitation normale. Les services de conservation et de médiation artistique du Musée des Beaux-Arts de Berne soutiendront les institutions partenaires dans la mise en œuvre des projets développés en commun.

## 7. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le musée vise un développement durable dans tous les domaines, incluant au même titre les aspects écologiques, économiques et sociaux.

## 7.1 Économie

En sa qualité d'employeur dans le canton de Berne et en tant qu'attraction culturelle importante, le Musée des Beaux-Arts de Berne contribue à la création de valeur au sein du canton. Une étude réalisée en 2024 par le centre de recherche sur le tourisme de l'Université de Berne, sur mandat du Musée des Beaux-Arts de Berne, révèle que la valeur ajoutée brute du Musée des Beaux-Arts de Berne dans le canton de Berne s'élève au total à environ 10,5 millions de francs par an. Avec quelque 100 000 visiteuses et visiteurs par année, cela représente environ 100 francs par entrée.

La rénovation du Musée des Beaux-Arts de Berne permet de concevoir des offres et des expériences artistiques attrayantes, ce qui donne l'opportunité d'augmenter durablement le nombre de visiteuses et visiteurs (cf. chiffre 3.6.6). Sur le long terme, une hausse de 25 % du nombre moyen de visiteuses et visiteurs est visée, ce qui apportera une valeur ajoutée supplémentaire en plus des avantages culturels et sociaux. Selon les études réalisées dans ce domaine, le public culturel attache en général beaucoup d'importance à l'offre culturelle, mais aussi à l'offre de restauration et aux possibilités d'achat dans la région.

## 7.2 Environnement

Le renouvellement du musée repose sur des solutions à grande efficacité énergétique et respectueuses du climat, tant au niveau de la rénovation, de la transformation, de la construction que de l'exploitation ultérieure. Un catalogue de critères comprenant tous les aspects pertinents du développement durable a été intégré au programme du concours. Celui-ci se fonde sur la norme SIA « Construction durable – Bâtiment » et sur la structure détaillée du « Standard de Construction durable Suisse ». Le Musée des Beaux-Arts de Berne veille à respecter et à préserver les ressources en matériaux utilisés pour la rénovation prévue. Il optimise les frais d'exploitation et les coûts immobiliers sur l'ensemble du cycle de vie et apporte une contribution économique positive dans la région.

Des études réalisées au début de la procédure du concours ont montré que, du point de vue du développement durable, il n'y avait pas de préférence entre la conservation du bâtiment ou son remplacement par une nouvelle construction, et ce sur toute sa durée de vie. L'édifice massif consomme certes plus d'énergie grise pendant la construction, mais il est ensuite possible de faire des économies d'énergie au niveau de la climatisation durant la phase d'exploitation. Par conséquent, le développement durable a été intégré comme critère de qualification central tout au long de la procédure, sous la direction du professeur Brian Cody, expert en bâtiments, villes et systèmes à grande efficacité énergétique à l'Université technique de Graz.

## 7.3 Société

Comme mentionné au chiffre 3.2.1, le Musée des Beaux-Arts de Berne invite les visiteuses et visiteurs de tous âges à apprécier l'art, à en faire l'expérience et à se confronter, par une approche créative, aux défis majeurs de notre époque, mais aussi à se développer sur le plan personnel. Le projet « Eiger » permet de garantir l'accessibilité. La participation culturelle et l'inclusion des différents groupes de la population sont encouragées.

## **8. Proposition**

En raison de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose d'approuver le crédit d'étude de projet de 15,7 millions de francs conformément au projet d'arrêté ci-joint.